



ANDRA

Rapport financier 2017





SOMMAIRE

1. RAPPORT DE GESTION	5
1.1 Informations juridiques et financières	6
1.2 Faits marquants 2017	7
1.3 Financement des activités	8
1.4 Les activités de l'Agence en 2017	9
1.4.1 Projets de stockage	9
1.4.2 Exploitation et surveillance des stockages existants	10
1.4.3 Prise en charge des déchets des producteurs non électronucléaires	11
1.4.4 Innovations, développements et valorisations	12
1.5 Autres informations financières et comptables	13
1.5.1 Subventions reçues	13
1.5.2 Sécurisation du financement des charges de long terme	13
1.5.3 Vers la dématérialisation des factures	13
1.5.4 Politique de l'Andra en matière de délais de paiement	14
1.5.5 Dispositif de lutte contre la corruption : l'Andra adopte son code de conduite	14
1.6 Evolution prévisible de la situation de l'Agence	14
2. CHIFFRES CLES	15
2.1 Bilan de gestion	16
2.2 Compte de résultat de gestion	17
2.3 Analyse des grands équilibres	17
2.3.1 Compte de résultat	17
2.3.2 Dépenses d'investissement	18
2.3.3 Provisions pour risques et charges	18
2.3.4 Fonds de roulement et besoin en fonds de roulement	18
2.3.5 Trésorerie et titres immobilisés	19



RAPPORT FINANCIER 2017

3. ETATS FINANCIERS	21
3.1 Document de synthèse	22
3.1.1 Compte de résultat	22
3.1.2 Bilan	23
3.1.3 Tableau de financement	24
3.1.4 Tableau des flux de trésorerie	25
3.2 Principes comptables	26
3.2.1 Options, exceptions	26
3.2.2 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice	29
3.2.3 Liste des principales abréviations	29
3.3 Notes au compte de résultat	30
3.4 Notes au bilan	34
3.4.1 Notes à l'actif	34
3.4.2 Notes au passif	38
3.5 Etats des créances et dettes	48
3.6 Tableaux des engagements	48
4. INSTANCES AU 1^{er} FEVRIER 2018	51
4.1 Conseil d'administration	52
4.2 Comité financier	53
4.3 Conseil scientifique	54
5. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	55



1. RAPPORT DE GESTION	5
1.1 Informations juridiques et financières	6
1.2 Faits marquants 2017	7
1.3 Financement des activités	8
1.4 Les activités de l'Agence en 2017	9
1.4.1 Projets de stockage	9
1.4.2 Exploitation et surveillance des stockages existants	10
1.4.3 Prise en charge des déchets des producteurs non électronucléaires	11
1.4.4 Innovations, développements et valorisations	12
1.5 Autres informations financières et comptables	13
1.5.1 Subventions reçues	13
1.5.2 Sécurisation du financement des charges de long terme	13
1.5.3 Vers la dématérialisation des factures	13
1.5.4 Politique de l'Andra en matière de délais de paiement	14
1.5.5 Dispositif de lutte contre la corruption : l'Andra adopte son code de conduite	14
1.6 Evolution prévisible de la situation de l'Agence	14

1.1 Informations juridiques et financières

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs est un établissement public industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Son fonctionnement est régi par les articles R.542-1 à 19 du Code de l'environnement. L'Andra assure sa gestion financière et présente sa comptabilité suivant les règles et usages du commerce.

Une situation financière saine, au service de l'innovation, des outils industriels d'aujourd'hui et des obligations de demain.

Le résultat net de l'Agence s'élève à 12,6 M€ en 2017 (contre 14,1 M€ en 2016). Il est principalement constitué du crédit d'impôt recherche (CIR) qui représente un produit de 13,5 M€ (net d'impôt sur les sociétés). Le résultat d'exploitation de 0,4 M€ est en recul par rapport à 2016 (2,2 M€). L'exploitation des centres de surface reste le principal contributeur à ce résultat d'exploitation avec 3,4 M€ (constant par rapport à 2016). En revanche l'activité de collecte des déchets non électronucléaire qui était bénéficiaire en 2016 est de nouveau en perte (-0,4M€), suite aux difficultés rencontrées dans la montée en charge de la nouvelle installation de tri/traitement sur le Cires. Sur ce dernier point, la situation devrait s'améliorer en 2018 car l'installation a atteint en fin d'année une capacité de traitement nominale. L'Agence a également déployé sa démarche d'innovation comprenant le pilotage des projets retenus dans le cadre des investissements d'avenir, et la mise en œuvre de journées d'idéation thématiques pour susciter l'émergence de projets d'avenir. Cet effort, rendu possible notamment grâce au résultat de l'agence, représente de l'ordre de 0,9 M€/an.

Les investissements nets des produits de cession s'élèvent à 19,5 M€ en 2017, dont environ 7% financés par les fonds propres de l'Agence, essentiellement sur les centres industriels de l'Andra dans l'Aube (Ci2a). Dès 2009, l'Andra avait engagé un programme d'investissements importants sur ces centres avec la création de nouveaux outils industriels, programme qui s'achèvera en 2018 avec la mise en service attendue de l'installation de contrôle des colis sur le centre de stockage de l'Aube (CSA).

Grâce à la trésorerie générée par les encaissements de crédit d'impôt recherche dont bénéficie l'Andra depuis une dizaine d'années, une politique ambitieuse d'investissements et de sécurisation des obligations de long terme a en effet pu être mise en œuvre :

- ✓ La création d'un entreposage et regroupement pour les déchets des petits producteurs sans solution de stockage à ce jour (5,6 M€);
- ✓ Le développement et la construction d'installations de contrôle des colis de déchets reçus sur les CI2A. L'installation sur le CSA pour les déchets de type FMA qui devrait être mise en exploitation en 2018 (budget de 16,7 M€ au total), celle du Cires pour les TFA étant en service depuis 2011 (0,8 M€) ;
- ✓ Le développement sur le Cires d'une installation de tri-traitement des déchets provenant des producteurs non électronucléaires qui a été mise en exploitation en mars 2017 et est à présent en exploitation après une phase de rodage plus longue que prévue (budget total de 9,8 M€) ;
- ✓ La création d'un fonds dédié 'article 20' destiné à sécuriser le financement des obligations de long terme liées aux déchets radioactifs que l'Andra a sous sa responsabilité financière pour quelques centaines d'années. Au 31 décembre 2017, ce fonds s'élève à 55,2 M€ (auxquels s'ajoutent 13,9 M€ de plus-values latentes), pour un passif de 58,2 M€ en valeur actualisée (110,3 M€ en valeur brute). Il présente ainsi un taux de couverture des obligations de l'Agence de 119 %. Le fonds se constitue depuis 2014 une réserve, telle que voulue par le conseil, destinée à absorber les éventuelles insuffisances de rendement futur ou périodes inflationnistes ce qui permet ainsi une optimisation du couple risque/rendement. A noter que la performance annuelle moyenne de ce fonds depuis son origine est de 4,85%, supérieure au taux d'actualisation de 3,5% retenu.

La cote de crédit donnée par la Banque de France et qui apprécie la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de 3 ans est « excellente ». Il convient de souligner également que le délai moyen de paiement des fournisseurs atteint 31 jours en 2017, contre 33 jours en 2016.

Enfin, l'Andra s'est dotée d'un code de conduite loi Sapin II pour la lutte contre la corruption et a révisé en conséquence sa charte des achats.

1.2 Faits marquants 2017

En 2017 l'Andra a démontré son agilité en s'adaptant pour trouver des solutions face à des imprévus de toute nature en particulier sur Cigéo (politique, opposants radicaux, aléas techniques). La signature du contrat d'objectifs par l'ensemble des ministres est un signe fort de reconnaissance de la part du Gouvernement, qui confie à l'Andra sa feuille de route pour les années à venir. Sans être exhaustif, l'on notera pour les différentes activités les faits marquants suivants.

Projet Cigéo :

- ✓ Une année mouvementée sur le terrain avec tout d'abord l'attaque de l'écothèque en février puis des manifestations d'opposants à Mandres-en-Barrois en mai, suivi par l'attaque du restaurant situé en face du laboratoire de Bure en juin et enfin des affrontements avec les forces de l'ordre en août en marge d'une manifestation d'opposants. Face à cette escalade de violence, et au risque humain qu'une intervention au cœur du bois engendrerait, il n'a pas été matériellement possible pour l'Andra de remettre en état le bois en 2017. Une perquisition générale a été menée en septembre et un escadron de gendarmerie a été affecté à demeure en Meuse/Haute-Marne afin de rétablir l'ordre public. L'Andra a obtenu les ordonnances d'expulsion en avril 2017 et reste prête à intervenir dans le bois pour remplir ses obligations dès que les conditions de sécurité seront réunies.
- ✓ Une nouvelle configuration du projet Cigéo, fruit du programme d'optimisations conduit depuis le début de la phase d'avant-projet détaillé. Cette nouvelle configuration technique constitue désormais la référence pour les études d'avant-projet détaillé (APD) qui vont servir de support à la demande d'autorisation de création de Cigéo. La prise en compte des optimisations dans cette nouvelle configuration de référence a conduit à un **allongement de l'APD de 15 mois**.
- ✓ Après la publication de l'avis de l'IRSN dans le courant de l'été, l'ASN a rendu son avis sur le dossier d'options de sûreté de Cigéo début janvier 2018, il confirme la maturité technique du dossier. Pour la grande majorité des déchets prévus dans Cigéo (plus de 80%), l'ASN considère que les options de sûreté sont satisfaisantes. En particulier, elle relève plusieurs points positifs tels que la connaissance détaillée de la géologie du site sélectionné pour implanter Cigéo, les connaissances sur les composants du stockage (colis, ciments, argiles, métaux) ou encore la démarche de sûreté retenue par l'Andra. Concernant les bitumes (18% des volumes de déchets), l'ASN estime qu'en l'état actuel des études, ils ne peuvent pas être stockés dans Cigéo et demande des études complémentaires en vue d'une future prise de décision quant à leur gestion. L'analyse de la lettre de suite de l'ASN et ses impacts potentiels sur la conception de l'installation et le dossier de DAC sont en cours.

Programme FAVL : Le programme pour le stockage des déchets FAVL dans l'Aube a été repensé dans la perspective de répondre à des besoins sur différents horizons temporels et afin de mettre en place une gouvernance permettant de valider les différentes étapes du projet de manière incrémentale. Sur le terrain, l'année 2017 a été marquée par la réalisation de la 2ème campagne de reconnaissance géologique sur le second semestre.

Exploitation des centres industriels de l'Andra dans l'Aube :

Les activités industrielles restent une base solide démontrant l'expertise et le professionnalisme des équipes :

- ✓ Aucun incident/événement significatif en matière de sûreté n'a été observé en 2017.
- ✓ L'instruction du dossier de réexamen de sûreté du CSA a débuté en début d'année, les échanges et réponses aux questions semblent apporter satisfaction aux autorités dans leur majorité.
- ✓ La montée en puissance de l'installation de tri/traitement des déchets des petits producteurs sur le Cires a été plus lente que prévue suite à des difficultés techniques.
- ✓ La mise en service de l'installation de contrôle des colis du le CSA a été décalée en 2018.
- ✓ L'amélioration de la satisfaction des clients (note de 4.7/6 contre 4.6 en 2016), accélérée avec la mise en place de la nouvelle organisation.

Autres activités de l'Agence :

- ✓ Trois projets dont l'Andra est partenaire ont été retenus par la commission européenne dans le cadre du deuxième appel à projets de R&D du programme Euratom - Horizon 2020 (THERAMIN, CHANCE et le projet BEACON).

En interne, l'année 2017 aura été marquée par :

- ✓ La poursuite de l'évolution du système de management intégré (SMI) pour en faire un véritable outil de pilotage au service des priorités stratégiques de l'Agence. Après une phase de configuration au 1^{er} semestre, les processus ont été déployés en fin d'année. Un audit a été réalisé en septembre, il a conduit au renouvellement de la triple certification ISO de l'Andra.
- ✓ Plusieurs accords ont été signés avec les partenaires sociaux : accord salarial, accord d'intéressement, accord sur la gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP), accord sur le droit à la déconnexion.
- ✓ Plusieurs actions ont été initiées dans le cadre du chantier de performance en particulier concernant le dialogue de gestion et le pilotage des coûts.

Au plan international, l'Andra a participé à plusieurs conférences (Clay conférence à Davos, conférence « Global » à Séoul).

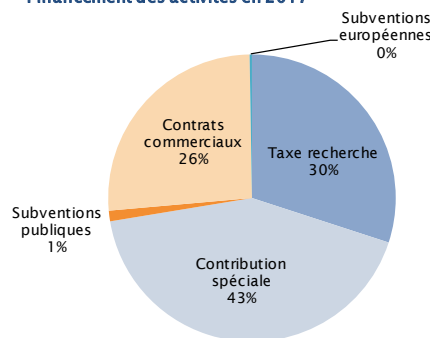
En matière de communication, les installations de l'Andra ont accueilli plus de 13 400 visiteurs en 2017 (7972 sur le CMHM, 4336 sur les CIZA et 1100 sur le CCM) avec notamment la 23^{ème} édition de la journée portes ouvertes au Centre de stockage de l'Aube (CSA) qui a renoué avec une affluence à 4 chiffres cette année. Compte tenu des violences sur le CMHM, les journées portes ouvertes sur ce centre ont dû être annulées.

1.3 Financement des activités

Ces activités sont financées de la manière suivante :

- ✓ Le projet Cigéo est financé par les 3 principaux acteurs de la filière électronucléaire (EDF, CEA et ORANO) via **une taxe affectée** pour les recherches et **une contribution spéciale** pour les études de conception des installations et les travaux préalables ;
- ✓ Le programme FAVL, l'enlèvement, le stockage des déchets, l'exploitation et la surveillance des centres de stockage, les prestations de services (études et conseils) et la valorisation du savoir-faire à l'international sont financés par **des contrats commerciaux** ;
- ✓ Les missions d'intérêt général et notamment la réalisation et la publication de l'Inventaire national, la collecte et la prise en charge d'objets radioactifs à usage familial et l'assainissement de sites pollués historiques sont financée par **une subvention publique** ;

Financement des activités en 2017



Les investissements sur les centres de stockage en exploitation (l'installation de tri-traitement sur le Cires et l'installation de contrôle des colis sur le CSFMA) ou le pilotage des investissements d'avenir et certaines études prospectives en matière d'innovation, sont financés sur les fonds propres de l'Agence.

Les fonds propres sont alimentés par le résultat des différentes activités ainsi que par différents crédits d'impôts et en particulier le crédit d'impôt recherche.

1.4 Les activités de l'Agence en 2017

1.4.1 Projets de stockage

1.4.1.1 Projet Cigéo

De par son ampleur, ses échelles de temps et sa complexité, le projet Cigéo est structurant pour l'Agence et constitue un véritable enjeu d'intégration des contributions internes et externes. L'Agence a œuvré en 2017 pour faire vivre un collectif (Etat, société civile, clients, personnel garant de la réussite de Cigéo) et mettre en œuvre une démarche sous-tendant l'optimisation du projet, le développement progressif et la réversibilité.

L'avis de l'ASN reçu début janvier 2018 intervient après plus de 18 mois d'instruction du DOS. Les évaluateurs (une revue internationale sous l'égide de l'AIEA mandatée par l'ASN, l'IRSN, le groupe permanent d'experts) et l'autorité de sûreté nucléaire considèrent que le dossier remis par l'Andra présente une grande maturité (au plan des connaissances, au plan scientifique et des choix de sûreté).

Les bitumes ne constituent qu'une part limitée de l'inventaire de Cigéo (~18%). La réserve émise par l'ASN sur la possibilité de leur stockage en l'état ne remet pas en cause le projet comme solution de gestion sûre à long terme pour la grande majorité des déchets HA et MA-VL, déchets qui sont déjà produits (pour plus de la moitié) ou seront produits jusqu'à la fin de l'exploitation du parc nucléaire français. Par ailleurs, elle n'est pas bloquante pour la préparation de la demande d'autorisation de création. Si l'étude des solutions de gestion potentielle des bitumes devait se prolonger, les colis resteraient plus longtemps en entreposage.

La réalisation de travaux importants sur le terrain ne pourra se faire qu'à l'issue d'une étude d'impact, et de la mise en sécurité du territoire. Une large concertation en 2018 doit être menée, en amont du dépôt du dossier DUP puis du dossier DAC, en cherchant à associer au maximum les différents acteurs concernés. Deux garants ont été nommés fin 2017 par la CNDP pour veiller au bon déroulement de cette concertation. L'objectif est d'ouvrir, d'enrichir et de construire Cigéo avec l'aide du territoire qui va l'accueillir. Il s'agit de déployer des démarches innovantes de dialogue de proximité, et d'aller à la rencontre de la population du territoire.

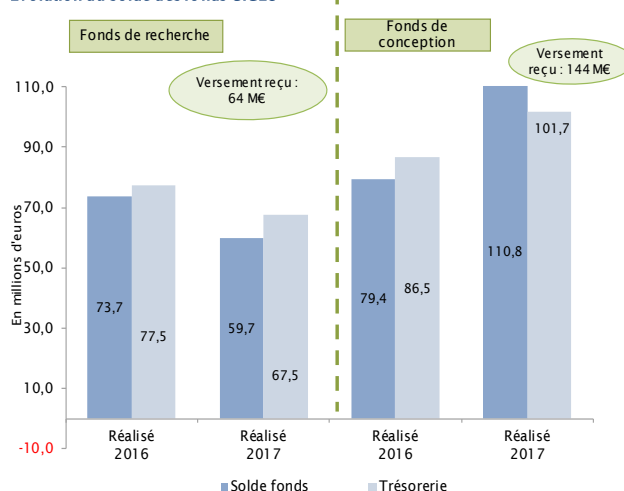
Le projet Cigéo est financé par deux fonds dédiés :

- ✓ Le fonds recherche alimenté par une taxe additionnelle à la taxe INB dite « de recherche » qui finance les activités de recherche.
- ✓ Le fonds conception alimenté par une contribution spéciale depuis le 1^{er} janvier 2014, et dont l'arrêté permettant son financement pour la période 2018-2020 a été publié le 28 décembre 2017.

Ces deux fonds font l'objet d'un suivi distinct dans les comptes de l'Andra, en trésorerie, emplois et ressources et disposent chacun de leur propre compte bancaire. Ces fonds n'ont pas d'impact sur le résultat de l'Agence. Un troisième fonds prendra le relais du fonds conception pour la construction de Cigéo, une fois autorisé, et son exploitation.

Le montant des dépenses sur le fonds recherches est constant par rapport à 2016 (80 M€), le versement ayant été réduit à 64 M€, le solde du fonds est en baisse de 14 M€, cette tendance se poursuivra sur les années à venir de manière à réduire progressivement le solde comptable. Sur le fonds conception, les dépenses s'élèvent à 113 M€ contre 91 M€ en 2016 du fait de la mobilisation de l'Andra et des maîtrises d'œuvres pour mener les études d'APD nécessaires pour la demande d'autorisation de création.

Evolution du solde des fonds CIGEO



1.4.1.2 Programme FAVL

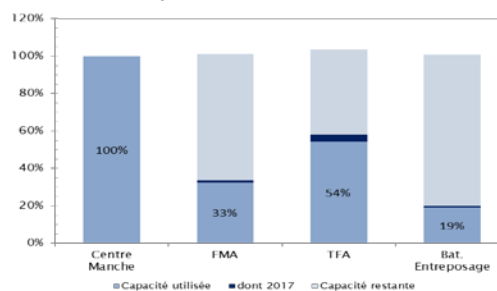
L'enjeu de ce programme est de trouver une solution « proportionnée » à la dangerosité relativement limitée des déchets des producteurs (Solvay, EDF, CEA, Areva) en mettant en œuvre une approche incrémentale vis-à-vis du territoire et vis-à-vis des problématiques à traiter. Suite à l'avis de l'ASN sur le rapport d'étape 2015 et à l'évolution de la stratégie de démantèlement¹ et d'entreposage des producteurs (notamment la détente du calendrier de déconstruction des réacteurs UNGG d'EDF), le projet a été réorienté pour tenir compte de ce nouveau contexte. Les échanges avec les évaluateurs ont montré la nécessité de stabiliser les exigences de sûreté avant de s'engager dans un projet industriel. Le programme d'étude sur les déchets FAVL s'accompagne d'une réflexion commune sur la stratégie filière, de manière à apporter des réponses proportionnées à la variété de cette typologie de déchets. Le dossier prévu en 2018 destiné à l'ASN pour partager les exigences de sûreté d'un tel stockage devra être le support à de tels échanges. En conséquence le programme et la structure des dépenses ont été revus pour s'adapter aux nouveaux objectifs.

Les études et travaux réalisés en 2017 concernent principalement la réalisation d'une nouvelle campagne d'investigations géologiques réalisée sur la zone restreinte dans l'Aube (37% des dépenses de l'année) et la réflexion sur les orientations stratégiques du projet, sa logique de déroulement et les principes de sûreté d'un stockage à faible profondeur.

1.4.2 Exploitation et surveillance des stockages existants

CI2A (Centres Industriels de l'Andra dans l'Aube) est l'appellation pour désigner le CSA (stockage des déchets de faible et moyenne activité à vie courte : CSFMA) et le Cires qui regroupe le Centre de Stockage des déchets de Très Faible Activité (CSTFA) et les nouveaux bâtiments d'entreposage et de regroupement. Ces centres de surface sont en majorité financés au travers de contrats conclus avec les producteurs livrant des déchets sur ces centres. Au global, ces activités sont bénéficiaires.

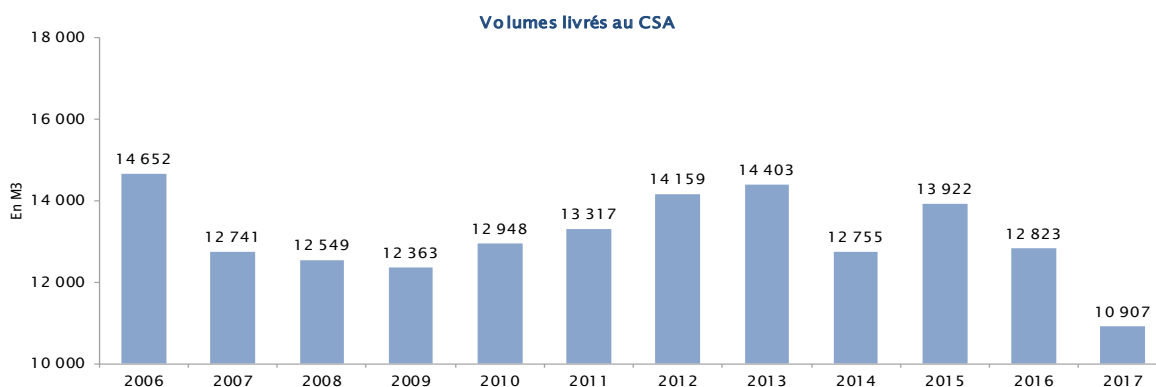
Consommation volumique des installations



1.4.2.1 Prise en charge des déchets de faible et moyenne activité (FMA) au CSA

Les activités de prise en charge de colis de déchets sur le CSA sont majoritairement encadrées par un contrat couvrant la période 2015-2019 avec EDF, CEA et Orano (ex-Areva). Le taux de remplissage du centre s'élève à 32 % de sa capacité autorisée.

Le chiffre d'affaires de l'activité s'élève à 40,6 M€ (soit une baisse de 1,8 M€ par rapport à 2016) et le résultat à 1,9 M€.



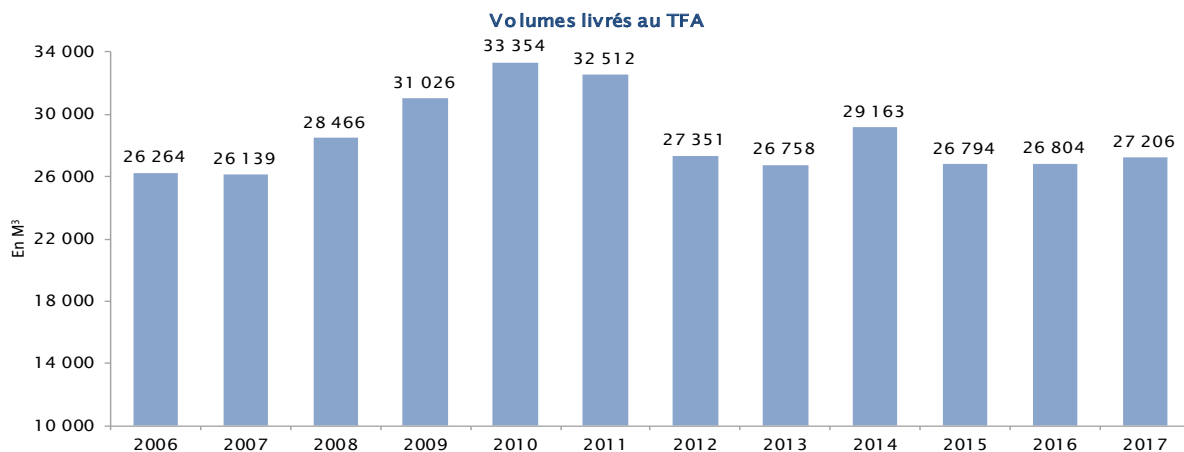
¹ Cette nouvelle stratégie répond à la demande de l'ASN de dissocier le calendrier du démantèlement des UNGG de la mise en service d'un stockage pour les déchets de graphite et de reprendre les déchets des silos St Laurent avant 2030.

Aucun accident ni incident de niveau supérieur ou égal à 1 sur l'échelle INES n'est survenu en 2017 sur le centre (INB).

1.4.2.2 Prise en charge des déchets de très faible activité sur le Cires

Les activités de prise en charge de colis de déchets de très faible activité (TFA) sont financées principalement par le contrat quinquennal signé avec CEA, EDF et Areva.

Le volume cumulé de déchets stocké depuis l'origine s'élève à 352 400 m³ (54% de la capacité actuellement autorisée pour le centre), avec un volume de livraison stable sur l'année 2017. L'activité dégage un résultat de 0,8 M€.



A noter la mise en place des premiers stockages de déchets en alvéole dédiée, cette nouvelle capacité de stockage devant générer davantage de souplesse et de réactivité dans la prise en charge de déchets de gros volumes.

1.4.2.3 Activités de surveillance du centre de la Manche

Plus de 500 000 m³ de déchets ont été stockés sur ce centre, le dernier colis ayant été reçu en 1994, après 25 années d'exploitation. Le centre est entré en phase de « surveillance active » en janvier 2003 (réglementairement appelé à présent « phase de fermeture »).

La convention actuelle, initialement prévue pour couvrir la période 2011-2015 a été prolongée jusqu'à fin 2019 permettant ainsi la poursuite du financement des études à mener dans le cadre de la révision du rapport de sûreté RDS 2019. Aucun événement n'a été déclaré à l'ASN en 2017, cette activité est à l'équilibre du point de vue économique.

1.4.3 Prise en charge des déchets des producteurs non électronucléaires

1.4.3.1 Collecte des déchets avec solution de stockage

Cette activité qui ne relève pas d'un financement public consiste à prendre en charge les déchets du secteur non électronucléaire sur la base d'un tarif mis à jour annuellement (le guide d'enlèvement) et devant couvrir les dépenses de conditionnement, transport, traitement et élimination. L'année 2017 est marquée par le maintien d'une forte activité de collecte. Le résultat net est négatif du fait des difficultés rencontrées sur l'installation de tri/traitement du Cires (23 tonnes traitées pour une prévision de 60 tonnes au budget initial, associé à une hausse du coût global d'exploitation de l'installation) et au recours à des capacités d'entreposage supplémentaires.

1.4.3.2 Collecte des déchets en attente de solution de stockage (FAVL/MAVL)

Cette collecte s'effectue notamment auprès de particuliers, ou des établissements d'enseignements détenteurs de substances radioactives historiques. Elle regroupe les déchets suivants : les minéraux, les sels radioactifs naturels (radium, thorium), les objets au radium, et les paratonnerres. Ces déchets sont le plus souvent caractérisés par des activités en radium non négligeables qui les destinent a priori à un stockage sur le futur centre FAVL (déchets de type radifère).

Ces activités peuvent relever d'un financement public sous la forme d'une prise en charge gratuite pour certains détenteurs, en application de la doctrine définie par la CNAR (Commission nationale des aides dans le domaine radioactif). Cette activité est à l'équilibre du point de vue économique.

1.4.3.3 Assainissement des sites pollués

La loi du 28 juin 2006 a confié pour mission à l'Agence de réhabiliter les sites historiques contaminés par des substances radioactives et prendre en charge les déchets issus de cet assainissement. Les dépenses réalisées en 2017 s'élèvent à 1,9 M€. Cette activité est quasiment entièrement financée par les subventions publiques, sauf lorsque les sites ont un responsable identifié.

1.4.4 Innovations, développements et valorisations

1.4.4.1 Innovations et actions amont

Pour accompagner le développement incrémental des projets, l'Andra doit s'intéresser plus encore à des solutions innovantes. Dans cette optique, une politique d'innovation a été élaborée, elle a vocation à accompagner la transformation de l'Agence et son adaptation aux défis futurs. En parallèle, l'Andra doit prendre en compte dans ses activités les profonds changements que vit l'industrie nucléaire française, susceptibles d'affecter les caractéristiques des déchets radioactifs qui seront produits dans le futur. Par exemple, les grands chantiers de démantèlement à venir, ou la mise en service d'ITER, vont donner naissance à de nouvelles typologies de déchets. L'Andra doit veiller à anticiper ces évolutions, et à adapter ses solutions afin d'être en mesure de répondre, le moment venu, aux nouveaux besoins des producteurs.

Les investissements d'Avenir sont régis par la convention signée entre l'Etat et l'Andra le 3 août 2010 et par les avenants successifs des années 2012 et 2014. Un montant global de 45 M€ a été attribué pour des projets de R&D relatifs aux développements de procédés pour une gestion optimisée des déchets issus du démantèlement des installations nucléaires. Les projets sélectionnés suite à l'appel à projets ont été contractualisés pour un montant de 35 M€. Sur le projet PIVIC (projet d'incinération et de vitrification des déchets MAVL), réalisé avec le CEA et AREVA, le jalon de la faisabilité a été franchi et le prototype est en cours de réalisation. A fin 2017, 73 % des crédits accordés ont été engagés.

1.4.4.2 Valorisations et expertise

Cette activité repose sur la mise en place de partenariats en France et à l'international (pour mutualiser l'acquisition de données) mais également sur des contrats commerciaux pour des études et du conseil très en amont de la prise en charge de déchets. Le chiffre d'affaires est de l'ordre de 2 M€ et l'activité est à peu près à l'équilibre.

En France

L'activité a été recentrée sur les prestations en amont de la prise en charge de déchets dans l'objectif de mieux accompagner les clients dans la définition de procédés de traitement, de conditionnement, (voire dans le développement de certaines installations) qui permettront, in fine, d'optimiser la gestion de leurs déchets en améliorant le niveau de sûreté global, en réduisant les volumes de déchets stockés, ou en ouvrant des filières pour des déchets qui n'en disposent pas. L'Andra valorise également son expertise au travers de prestations visant à définir des solutions « sur mesure » pour certains producteurs qui en font la demande.

A l'international

Cette activité consiste à valoriser l'expertise de l'Agence en proposant ses services d'assistance, de conseil et d'expertise en matière de gestion des déchets radioactifs, essentiellement sur la base des acquis et des réalisations en France.

1.5 Autres informations financières et comptables

1.5.1 Subventions reçues

La subvention allouée à l'Agence au titre de ses missions d'intérêt général a été versée à hauteur de 2,3 M€ (contre 2,8 M€ en 2016 et 3 M€ en 2015). Les dépenses financées par cette subvention correspondent principalement à l'inventaire national (0,6 M€), la prise en charge aidée d'objet radioactifs, aux études demandées dans le cadre du PNGMDR et pour lesquelles l'Andra n'a pas de financement.

L'Agence a également encaissé antérieurement à 2016 une subvention au titre du programme 181 « prévention des risques » destinée au financement de plusieurs chantiers identifiés de l'opération diagnostic radium (ODR). Les dépenses s'élèvent à 1,5 M€ en 2017 sur les sites pollués historiques et les sites de l'ODR.

1.5.2 Sécurisation du financement des charges de long terme

A fin 2017, les provisions pour risques et charges « article 20 » représentent 58,2 M€ en valeur actuelle.

Le taux de couverture des provisions par des actifs dédiés est de 119%, sachant que 25% du taux de couverture sont atteints grâce aux plus-values latentes du fonds. Ces rendements permettent de commencer la constitution d'une réserve destinée à optimiser le couple rendement/risque, tel que souhaité par le conseil d'administration dans sa politique.

Les actifs sont gérés au sein d'un « Fonds Commun de Placement diversifié Andra ». A fin 2017, la répartition des actifs le composant est de 43% de titres d'entreprises, 22% de titres gouvernementaux et 35% d'actions.

Sa valeur de réalisation (valeur comptable augmentée des plus-values latentes) est de 69,1 M€ (dont 13,9 M€ de plus-values latentes), soit un taux de rendement annualisé de 4,85% depuis l'origine, supérieur au taux d'actualisation des provisions de 3,5% retenu par l'Agence. A noter une amélioration de la performance 2017 par rapport à 2016 (5,3% en 2017 vs 4,7% en 2016), principalement réalisée avec le portefeuille des actions.

La situation et l'évolution des provisions pour charges de long terme et des actifs dédiés correspondants sont décrites dans l'annexe aux comptes annuels des états financiers.

1.5.3 Vers la dématérialisation des factures

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, l'Etat français s'est engagé pour la dématérialisation du traitement de ses factures, avec pour objectifs de :

- ✓ Disposer d'une chaîne de traitement automatisée et unifiée, rendant la circulation des informations plus fluide et plus fiable entre tous les acteurs ;
- ✓ Améliorer la qualité comptable, notamment en matière de fiabilité et sécurité ;
- ✓ Réduire l'empreinte carbone et les coûts d'impression.

L'Agence, en tant qu'établissement public, a déployé depuis le 1^{er} janvier 2017, des nouveaux processus de traitement de ses factures afin de répondre à ses nouvelles obligations :

- ✓ Recevoir les factures de ses fournisseurs sous format électronique. A noter que l'obligation de transmission électronique sera mise en œuvre progressivement, selon le calendrier suivant :



- ✓ Transmettre ses factures clients de la sphère publique sous format électronique ;
- ✓ Utiliser la solution mutualisée Chorus Pro pour le dépôt, la réception et la transmission des factures sous format électronique.

En parallèle de cette évolution réglementaire, la validation électronique des factures fournisseurs a été déployée, en remplacement des formulaires papiers.

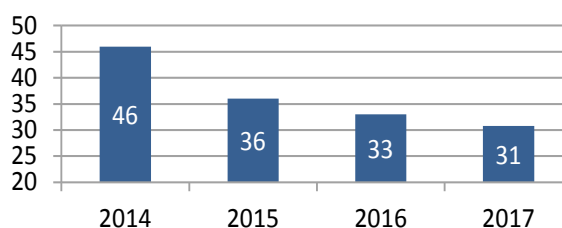
1.5.4 Politique de l'Andra en matière de délais de paiement

Depuis mars 2013, les conditions de paiement stipulées dans les conditions générales d'achat sont fixées à 30 jours date de réception de facture.

En tant qu'établissement public responsable, l'Andra est attentive à respecter les délais de paiement de ses factures fournisseurs. Elle examine également avec bienveillance, toute demande de règlement anticipé dès lors que le travail a été exécuté.

La dématérialisation des flux et un travail de sensibilisation interne au plus près des prescripteurs a permis de diminuer significativement les délais de paiements depuis quelques années et d'arriver à 31 jours (y compris les factures en litige).

Délai moyen de paiement des fournisseurs (en jours)



Les informations sur les délais de paiement des clients et fournisseurs sont présentées selon l'article L.441-6-1 du code de commerce, respectivement en notes 16 et 28 des états financiers.

1.5.5 Dispositif de lutte contre la corruption : l'Andra adopte son code de conduite

Dans le cadre de la loi dite « Sapin II » du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, l'Agence a formalisé ses règles de bonne conduite dans ses activités par la mise en place notamment d'un code de conduite, d'un dispositif d'alerte interne, d'une cartographie des risques anti-corruption, des procédures de contrôle comptable ainsi que des formations à l'attention des salariés les plus exposés. La charte achats de l'Agence a été modifiée en cohérence avec ce dispositif.

1.6 Evolution prévisible de la situation de l'Agence

Les perspectives financières pour 2018 sont bonnes compte tenu du versement attendu du crédit d'impôts en faveur de la recherche, et de perspectives satisfaisantes pour l'exploitation des centres de stockage.



2. CHIFFRES CLES	15
2.1 Bilan de gestion	16
2.2 Compte de résultat de gestion	17
2.3 Analyse des grands équilibres	17
2.3.1 Compte de résultat	17
2.3.2 Dépenses d'investissement	18
2.3.3 Provisions pour risques et charges	18
2.3.4 Fonds de roulement et besoin en fonds de roulement	18
2.3.5 Trésorerie et titres immobilisés	19

Les tableaux de ce chapitre sont des agrégats de gestion, hors référentiel comptable, permettant de donner au lecteur une vision simplifiée de la situation financière de l'agence.

2.1 Bilan de gestion

ACTIF (En milliers d'euros)	31/12/2017	HORS FONDS DEDIES	DONT FONDS DEDIES			31/12/2016
			CIGEO CONCEPTION	CIGEO RECHERCHE	INVEST. D'AVENIR	
Immobilisations incorporelles						
Montants bruts	22 349	18 291	2 423	1 635	0	20 771
Amortissements	-11 004	-9 381	-289	-1 334	0	-10 182
Immobilisations corporelles						
Montants bruts	750 184	548 672	6 061	195 450	0	734 563
Amortissements	-408 083	-329 931	-606	-77 545	0	-393 106
Immobilisations financières	81 914	81 900	0	14	0	80 559
ACTIF IMMOBILISE	435 360	309 550	7 589	118 220	0	432 605
Stocks et en cours	32 906	32 906	0	0	0	34 468
Dépréciation des stocks et en cours	-576	-576	0	0	0	-689
Avances et acomptes versés	48 784	127	48 612	44	0	34 086
Créances clients	16 826	15 574	189	1 064	0	19 138
Dépréciations des créances clients	-314	-314	0	0	0	-268
Autres créances	227 181	196 758	18 733	10 943	746	230 119
Dépréciations des autres créances	-5	-5	0	0	0	-5
Disponibilités et valeurs mobilières	256 256	35 444	102 006	67 738	51 068	237 688
Charges constatées d'avance	11 352	7 290	3 684	378	0	11 486
ACTIF CIRCULANT	592 410	287 205	173 224	80 168	51 814	566 023
Ecart de conversion actif	-1	-1	0	0	0	-1
TOTAL GENERAL	1 027 770	596 754	180 814	198 388	51 814	998 627

PASSIF (En milliers d'euros)	31/12/2017	HORS FONDS DEDIES	DONT FONDS DEDIES			31/12/2016
			CIGEO CONCEPTION	CIGEO RECHERCHE	INVEST. D'AVENIR	
Report à nouveau	108 998	108 998	0	0	0	94 887
Résultat de l'exercice	12 642	12 642	0	0	0	14 111
Subventions d'investissement	20 246	18 999	0	1 247	0	24 646
Provisions réglementées	107 797	107 433	143	221	0	104 742
Avances conditionnées	202 883	202 883	0	0	0	203 025
RESSOURCES PROPRES	452 566	450 954	143	1 469	0	441 411
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	81 480	81 183	298	0	0	78 240
Emprunts-dettes auprès étab. crédit	9 715	9 710	2	2	0	12 284
Emprunts-dettes financières divers	540	540	0	0	0	537
Avances et acomptes recus	4 759	3 443	0	1 316	0	4 415
Dettes fournisseurs	83 716	13 298	56 533	13 885	0	85 529
Dettes fiscales et sociales	18 885	15 268	1 419	2 198	0	18 019
Dettes sur immobilisations	5 541	2 075	518	2 948	0	7 116
Report des fonds dédiés	222 373	0	110 844	59 715	51 814	153 149
Autres dettes	2 423	2 320	2	101	0	60 939
DETTES	347 952	46 655	169 318	80 164	51 814	341 987
Produits perçus d'avance	145 771	17 962	11 055	116 755	0	136 990
Ecart de conversion passif	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	1 027 770	596 754	180 814	198 388	51 814	998 627

2.2 Compte de résultat de gestion

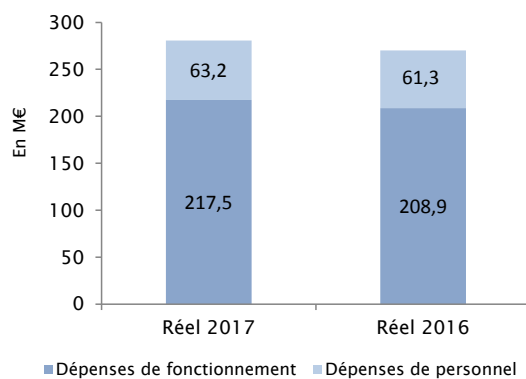
	31/12/2017	HORS FONDS DEDIES	DONT FONDS DEDIES (*) CIGEO CONCEPTION CIGEO RECHERCHE		31/12/2016
Production vendue (chiffre d'affaires)	247 041	72 724	110 704	63 614	227 726
Production stockée	-1 482	-1 482	0	0	3 328
Production immobilisée	16 355	1 481	0	14 874	14 328
PRODUCTION DE L'EXERCICE	261 914	72 723	110 704	78 488	245 382
Consommation en provenance des tiers	-169 591	-31 578	-90 769	-47 244	-157 589
VALEUR AJOUTEE	92 323	41 144	19 934	31 245	87 793
Subventions d'exploitation reçues	3 618	3 174	0	444	4 331
Impôts, taxes et versements assimilés	-26 595	-16 073	-1 734	-8 788	-26 426
Charges de personnel hors CICE	-63 714	-22 710	-18 144	-22 860	-61 791
CICE	526	526	0	0	445
Autres produits d'exploitation (hors CIR)	1 326	1 274	45	7	967
Autres charges d'exploitation	-497	-436	-15	-47	-879
Résultat financier	955	955	0	0	-91
Résultat exceptionnel	247	37	210	0	-18
Impôt sur les bénéfices	-464	-464	0	0	-1 100
CIR	13 542	13 542	0	0	14 140
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	21 267	20 970	298	0	17 370
Dotation aux amortissements et provisions	-30 250	-19 691	-579	-9 980	-29 151
Reprises sur amortissements et provisions	6 002	5 863	43	96	10 476
Valeur nette comptables d'éléments d'actifs cédés	-3 202	-2 974	-5	-222	-5 666
Produits de cession d'éléments actifs	2 854	2 854	0	0	3 685
Quote-part des subventions d'investissement virées à résultat	15 970	5 620	244	10 106	17 397
RESULTAT NET	12 642	12 642	0	0	14 111

(*) Absence de mouvements pour le fonds dédié aux investissements d'avenir

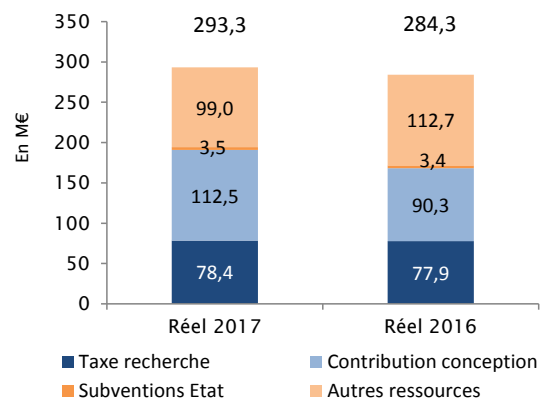
2.3 Analyse des grands équilibres

2.3.1 Compte de résultat

Repartition des charges

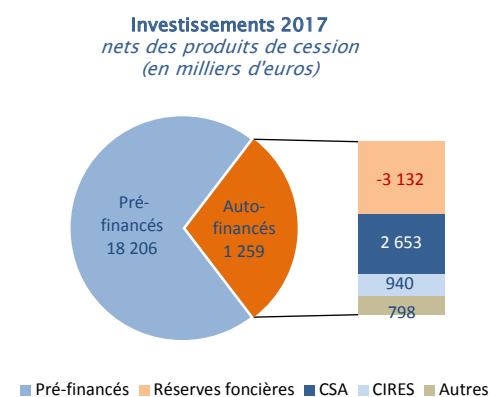


Répartition des produits



2.3.2 Dépenses d'investissement

Les investissements nets des produits de cession s'élèvent à 19,5 M€ en 2017 (dont 22,5 M€ d'acquisitions et 3,1 M€ de cessions) et se répartissent comme suit :



Les investissements « pré-financés » de 18,2 M€ en 2017 se rapportent en quasi-totalité aux travaux réalisés sur le CMHM (galeries et installations). Ils ont été financés par le fonds recherche pour 16,1 M€ et 2,1 M€ par le fonds conception.

Les investissements financés sur fonds propres s'élèvent à 1,3 M€ dont 3,6 M€ réalisés sur les centres industriels de l'Aube (2,7 M€ au titre des travaux de jouvence et nouveaux ouvrages du CSA et 0,9 M€ sur le Cires) et -3,1 M€ de désinvestissement au titre des réserves foncières).

2.3.3 Provisions pour risques et charges

En K€	2017	Dotation	Reprise	2016
Provisions pour risques - article 20	8 945	23	0	8 922
Provisions pour risques - hors article 20	3 557	793	7	2 771
Provisions pour charges - article 20	49 209	3 085	1 106	47 230
Provisions pour charges - hors article 20	19 769	2 567	2 115	19 317
Total des provisions pour risques et charges	81 480	6 468	3 228	78 240
dont provisions article 20	58 154	3 108	1 106	56 152
dont provisions hors article 20	23 326	3 359	2 122	22 088

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 81,5 M€ à fin 2017. La variation nette des provisions de 3,2 M€ porte pour 2 M€ sur la revalorisation de provisions pour charges de long terme « art.20 » (dont 1,2 M€ au titre de la filière hors-électronucléaire) et 1,2 M€ sur les provisions hors « article 20 » (dont 0,6 M€ au titre d'un risque de perte sur le contrat de financement du projet FAVL).

A fin décembre 2017, les provisions pour risques et charges « article 20 » représentent 58,1 M€ en valeur actuelle et leur taux de couverture, par les actifs dédiés, atteint 119% (dont 25% grâce aux plus-values latentes).

2.3.4 Fonds de roulement et besoin en fonds de roulement

ACTIF = EMPLOIS	2017	PASSIF = RESSOURCES	ACTIF = EMPLOIS	2016	PASSIF = RESSOURCES	r2017/2016
EMPLOIS STABLES 859 205		RESSOURCES DURABLES 951 751	EMPLOIS STABLES 841 165		RESSOURCES DURABLES 922 588	
ACTIF CIRCULANT 139 596	FR 92 546 BFR -160 974	PASSIF CIRCULANT 300 569	ACTIF CIRCULANT 132 610	FR 81 423 BFR -152 142	PASSIF CIRCULANT 284 752	FR 11 123 BFR -8 832
TRESORERIE ACTIVE 255 788	NET 253 520	TRESORERIE PASSIVE 2 269	TRESORERIE ACTIVE 237 141	NET 233 565	TRESORERIE PASSIVE 3 577	TRESO NETTE 19 955

L'augmentation de la trésorerie de 19,9 M€ s'explique d'une part, par une diminution du besoin en fonds de roulement (BFR) de -8,8 M€ et d'autre part, par une augmentation du fonds de roulement de 11,1 M€.

Le tableau de financement suivant décompose les emplois et ressources de l'Agence selon leur destination, en isolant les fonds encadrés par un dispositif législatif et réglementaire qui les rendent non fongibles avec le reste de la trésorerie de l'Agence (fonds recherche², fonds conception³ et fonds investissements d'avenir⁴).

(En milliers d'euros)	AU 31/12/2017	HORS FONDS DEDIES	DONT FONDS DEDIES			AU 31/12/2016
			CIGEO CONCEPTION	CIGEO RECHERCHE	INVEST. D'AVENIR	
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	22 554	4 168	2 089	16 298		34 092
Acquisition d'immobilisations financières	1 017	1 017	0	0		5
Besoins (+) ou dégage ment (-) en fonds de roulement	-8 832	-4 615	-14 921	9 959	746	-35 250
Remboursement d'emprunt	1 250	1 250	0	0		1 250
Autres emplois	7 037	135	0	172	6 729	6 164
I- TOTAL DES EMPLOIS	23 026	1 955	-12 833	26 429	7 475	6 260
Capacité d'autofinancement	21 267	20 970	298	0		17 370
Cessions	2 854	2 854	0	0		3 685
Fonds propres	0	0	0	0		6
Autres ressources	18 860	345	2 089	16 427		18 123
II- TOTAL DES RESSOURCES	42 981	24 168	2 386	16 427	0	39 185
EXCEDENT (+) OU INSUFFISANCE (-) DES RESSOURCES (I- II)	19 955	22 214	15 219	-10 002	-7 475	32 924
Variation du FONDS DE ROULEMENT	11 123	17 598	298	-43	-6 729	-2 326
Variation du BESOIN (+) ou DEGAGEMENT (-) EN FONDS DE ROULEMENT	-8 832	-4 615	-14 921	9 959	746	-35 250
Variation de la TRESORERIE	19 955	22 214	15 219	-10 002	-7 475	32 924
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	92 546	40 621	298	-187	51 814	81 423
Niveau du BESOIN (+) ou DEGAGEMENT (-) EN FONDS DE ROULEMENT	-160 974	7 446	-101 439	-67 727	746	-152 142
Niveau de la TRESORERIE	253 520	33 176	101 736	67 540	51 068	233 565

Pour mémoire : BFR + Trésorerie = FRNG

La diminution du besoin en fonds de roulement de 8,8 M€ provient pour 4,2 M€ des fonds dédiés (dont 17,1 M€ lié au décalage entre le rythme de financement du projet Cigéo et celui des dépenses et -14.6 M€ d'avances supplémentaires versées) et pour 4,6 M€ des fonds non dédiés (augmentation des dettes de 1,4 M€, diminution des créances de 1,9 M€ et des stocks d'ouvrages de 1,4 M€).

La variation du fonds de roulement de +11,1 M€ provient pour +17,6 M€ des fonds non dédiés (dont 20,9 M€ de Capacité d'Autofinancement portée notamment par le remboursement du CIR de 13,5 M€) et pour -6,7 M€ du fonds dédié aux investissements d'avenir (correspondant aux paiements de l'année effectués sur le compte du trésor public).

2.3.5 Trésorerie et titres immobilisés

2.3.5.1 Trésorerie disponible

(En milliers d'euros)	31/12/2017	HORS FONDS DEDIES	FONDS DEDIES			31/12/2016
			CIGEO CONCEPTION	CIGEO RECHERCHE	INVEST. D'AVENIR	
Trésorerie à l'ouverture	233 565	10 962	86 517	77 542	58 543	200 642
Trésorerie provenant (affectée) à l'exploitation	30 145	26 208	14 836	-10 154	-746	52 878
Trésorerie provenant (affectée) aux investissements	-7 926	-1 731	383	151	-6 729	-18 669
Trésorerie provenant (affectée) aux placements de MT & LT	-1 017	-1 017	0	0	0	-5
Trésorerie provenant (affectée) au financement	-1 247	-1 247	0	0	0	-1 281
Trésorerie à la clôture	253 520	33 176	101 736	67 540	51 068	233 565

La trésorerie totale de l'Andra s'élève à 253 M€ à fin 2017 (contre 233 M€ à fin décembre 2016), dont 169 M€ affectés sur les fonds Cigéo (164 M€ à fin 2016).

² Fonds créé par l'article L542-12-1 du code de l'environnement pour le financement des études et recherches du projet Cigéo.

³ Fonds créé par l'article L542-12-3 du code de l'environnement pour le financement des études nécessaires à la conception du projet Cigéo ainsi que les travaux préalables au démarrage de la phase de construction.

⁴ Fonds créé en application de la convention Etat-Andra publiée au journal officiel du 15 août 2010. Le fonds est géré sur un compte ouvert au trésor public, selon arrêté.

La trésorerie de l'Agence disponible pour les activités hors IA et hors Cigéo (« hors fonds dédiés ») est de 33,2 M€. Elle est en augmentation par rapport à 2016 de + 22,2 M€, en lien notamment avec le remboursement du CIR 2013 (+13.7 M€) et l'encaissement des appels de fonds du CSM du 2^{ème} semestre 2016 (+ 3 M€ suite à la signature de l'avenant N°2 en 2017).

2.3.5.2 Titres immobilisés

TRESORERIE IMMOBILISEE	2017	2016
FCP Andra	55 234	54 222
Contrats de capitalisation (y.c. intérêts courus)	26 431	26 085
Trésorerie immobilisée à la clôture	81 666	80 308

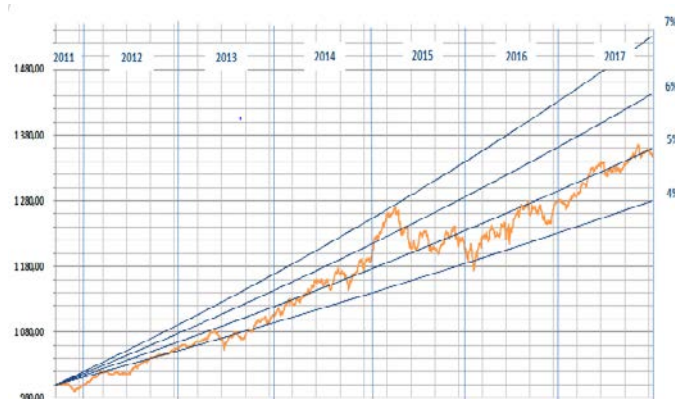
a) Actifs de couverture réglementaires « art 20 » (FCP Andra)

Les actifs financiers dédiés à la couverture des provisions pour risques et charges de long terme sont gérés au sein d'un « Fonds Commun de Placement diversifié Andra » agréé par l'Autorité des Marchés.

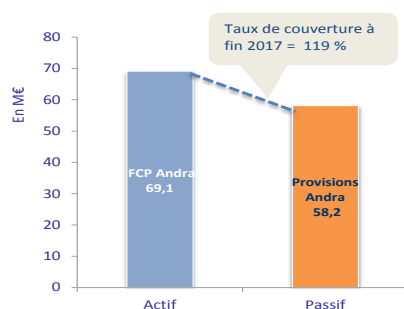
Sa valeur de réalisation (valeur comptable augmentée des plus-values latentes) est de 69,1 M€ (dont 13,9 M€ de plus-values latentes), soit un taux de rendement annualisé de 4,85% depuis l'origine, supérieur au taux d'actualisation des provisions de 3,5% retenu par l'Agence.

A noter que la performance de l'année 2017 de 5,3% (vs 4,7% en 2016) provient principalement de la poche actions.

A fin 2017, la répartition des actifs le composant est de 43% de titres d'entreprises, et 35% d'actions et 22% de titres gouvernementaux.



FCP Andra dédié aux provisions article 20 à fin 2017

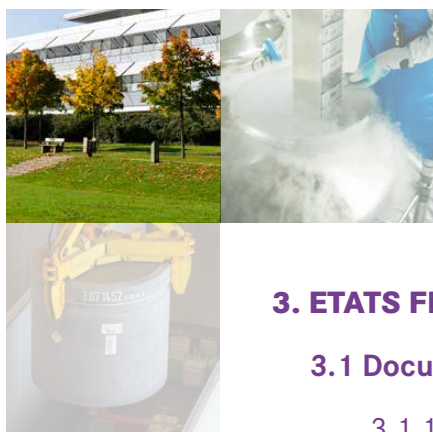


Le taux de couverture des provisions atteint 119% (pour un minimum réglementaire de 110%), dont 25% grâce aux plus-values latentes. Cette réserve, telle que défini dans la politique, est destinée à absorber les éventuelles insuffisances à long terme de rendement futur ou périodes inflationnistes, avec pour objectif une optimisation du couple risque/rendement.

A titre de comparaison, le risque de perte (hors les 5% de cas les plus extrêmes) réévalué chaque année, est de l'ordre de 10 à 15%.

b) Autres actifs de couverture

Les autres titres immobilisés valorisés à 26,4 M€ à fin 2017 sont des placements de moyen terme (dépôts à terme et contrats de capitalisation) qui permettront de financer les investissements sur fonds propres et couvrir les autres charges et aléas futurs de l'Agence (hors article 20), en particulier les provisions pour surveillance et remise en état du Cires.



3. ETATS FINANCIERS	21
3.1 Document de synthèse	22
3.1.1 Compte de résultat	22
3.1.2 Bilan	23
3.1.3 Tableau de financement	24
3.1.4 Tableau des flux de trésorerie	25
3.2 Principes comptables	26
3.2.1 Options, exceptions	26
3.2.2 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice	29
3.2.3 Liste des principales abréviations	29
3.3 Notes au compte de résultat	30
3.4 Notes au bilan	34
3.4.1 Notes à l'actif	34
3.4.2 Notes au passif	38
3.5 Etats des créances et dettes	48
3.6 Tableaux des engagements	48

3.1 Document de synthèse

3.1.1 Compte de résultat

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	NOTE ANNEXE
Production vendue (chiffre d'affaires)	247 041	227 726	01
Production stockée	-1 482	3 328	
Production immobilisée	16 355	14 328	02
Subventions d'exploitation reçues et reprises de subventions d'investissement	5 612	6 691	03
Autres produits	11 432	10 760	04
Reprises sur provisions	3 753	7 713	08
Transferts de charges	1 135	864	
PRODUITS D'EXPLOITATION	283 847	271 410	
Consommation en provenance des tiers	169 591	157 589	05
Impôts, taxes et versements assimilés	26 595	26 426	06
Charges de personnel	63 188	61 346	07
Dotations aux amortissements et provisions	23 618	22 999	08
Autres charges	451	879	
CHARGES D'EXPLOITATION	283 443	269 239	
RESULTAT D'EXPLOITATION	404	2 171	
Produits financiers	1 824	848	09
Charges financières	1 925	1 625	09
RESULTAT FINANCIER	-100	-777	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	303	1 393	
Produits exceptionnels	7 655	12 074	10
Charges exceptionnelles	8 394	12 396	10
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-739	-322	
Impôt sur les bénéfices	-13 078	-13 039	11
RESULTAT NET	12 642	14 111	

3.1.2 Bilan

ACTIF (En milliers d'euros)	BRUT	AMORT. & DEPRECIATION	NET AU 31/12/2017	NET AU 31/12/2016	NOTE ANNEXE
Immobilisations incorporelles	22 349	11 004	11 345	10 589	12
Immobilisations corporelles	750 184	408 083	342 101	341 457	12
Immobilisations financières	81 914		81 914	80 559	13
ACTIF IMMOBILISE	854 447	419 087	435 360	432 605	
Stocks et en cours	32 906	576	32 330	33 778	14
Avances et acomptes versés	48 784		48 784	34 086	15
Créances clients	16 826	314	16 512	18 870	16
Autres créances	227 181	5	227 176	230 114	17
Disponibilités et valeurs mobilières	256 256		256 256	237 688	18
Charges constatées d'avance	11 352		11 352	11 486	19
ACTIF CIRCULANT	593 305	895	592 410	566 023	
Ecarts de conversion actif	-1		-1	-1	
TOTAL GENERAL	1 447 751	419 982	1 027 770	998 627	

PASSIF (En milliers d'euros)	NET AU 31/12/2017	NET AU 31/12/2016	NOTE ANNEXE
Report à nouveau	108 998	94 887	20
Résultat de l'exercice	12 642	14 111	
Subventions d'investissement	20 246	24 646	21
Provisions réglementées	107 797	104 742	22
Avances conditionnées	202 883	203 025	23
RESSOURCES PROPRES	452 566	441 411	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	81 480	78 240	24
Emprunts-dettes auprès étab. crédit	9 715	12 284	25
Emprunts-dettes financières divers	540	537	26
Avances et acomptes recus	4 759	4 415	27
Dettes fournisseurs	83 716	85 529	28
Dettes fiscales et sociales	18 885	18 019	29
Dettes sur immobilisations	5 541	7 116	28
Autres dettes	224 796	214 088	30
DETTES	347 952	341 987	
Produits perçus d'avance	145 771	136 990	31
Ecarts de conversion passif	0	0	
TOTAL GENERAL	1 027 770	998 627	

3.1.3 Tableau de financement

(En milliers d'euros)	Besoins 1	31/12/2017 Dégagement 2	Solde 2 - 1	31/12/2016 Solde
Variation des actifs d'exploitation :				
Stocks et en-cours		1 448		
Avances et acomptes versés sur commandes	14 698			
Créances clients, comptes rattachés		2 358		
Autres créances d'exploitation		2 452		
Variation des dettes d'exploitation :				
Avances et acomptes reçus sur commandes		344		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 812			
Autres dettes d'exploitation		18 860		
A - Variation nette "exploitation"	16 510	25 463	8 953	35 718
Variation des autres débiteurs		1 454		
Variation des autres créditeurs	1 575			
B - Variation nette "hors exploitation"	1 575	1 454	-121	-468
A + B = Besoins (-) ou dégagement (+) en fonds de roulement			8 832	35 250
Variation des disponibilités	18 647			
Variation des concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	1 308			
C - Variation nette "Trésorerie"	19 955	0	-19 955	-32 924
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT GLOBAL (TOTAL A + B+ C)				
Ressource nette (+) ou emploi net (-)			-11 123	2 326

(En milliers d'euros)	AU 31/12/2017	AU 31/12/2016
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	22 554	34 092
Acquisition d'immobilisations financières	1 017	5
Besoins (+) ou dégagement (-) en fonds de roulement	-8 832	-35 250
Remboursement d'emprunt	1 250	1 250
Autres emplois	7 037	6 164
I- TOTAL DES EMPLOIS	23 026	6 260
Capacité d'autofinancement	21 267	17 370
Cessions	2 854	3 685
Fonds propres	0	6
Autres ressources	18 860	18 123
II- TOTAL DES RESSOURCES	42 981	39 185
EXCEDENT (+) OU INSUFFISANCE (-) DES RESSOURCES (I- II)	19 955	32 924

Variation du FONDS DE ROULEMENT	11 123	-2 326
Variation du BESOIN (+) ou DEGAGEMENT (-) EN FONDS DE ROULEMENT	-8 832	-35 250
Variation de la TRESORERIE	19 955	32 924
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	92 546	81 423
Niveau du BESOIN (+) ou DEGAGEMENT (-) EN FONDS DE ROULEMENT	-160 974	-152 142
Niveau de la TRESORERIE	253 520	233 565

Pour mémoire : BFR + Trésorerie = FRNG

3.1.4 Tableau des flux de trésorerie

(En milliers d'euros)	AU 31/12/2017	AU 31/12/2016
Résultat net	12 642	14 111
Amortissements et provisions	24 248	18 675
(Plus) ou moins values sur cessions	348	1 981
Neutralisation des amortissements sur investissements financés	-15 970	-17 397
Capacité d'Autofinancement (C.A.F.)	21 267	17 370
(Augmentation) / diminution des stocks et en cours	1 448	-3 389
(Augmentation) / diminution des créances d'exploitation	-9 720	-38 375
Augmentation / (diminution) des dettes d'exploitation	17 382	77 272
A- TRESORERIE PROVENANT (AFFECTEE) A L' EXPLOITATION	30 377	52 878
Acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles	-22 554	-34 092
Acquisition d'immobilisations financières	-1 017	-5
Cession ou réduction d'immobilisations	2 862	3 685
Financement des dépenses d'investissement	18 384	17 769
Investissements d'avenir	-6 729	-5 575
Autres fonds propres	0	11
(Augmentation) / diminution des créances sur immobilisations	1 454	-2 188
Augmentation / (diminution) des dettes sur immobilisations	-1 575	1 721
B- TRESORERIE PROVENANT (AFFECTEE) AUX INVESTISSEMENTS	-9 176	-18 674
Augmentation / (diminution) des dettes financières	3	-31
Augmentation / (diminution) des emprunts bancaires	-1 250	-1 250
C- TRESORERIE PROVENANT (AFFECTEE) AU FINANCEMENT	-1 247	-1 281
D- VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)	19 955	32 923
E- TRESORERIE A L'OUVERTURE	233 565	200 642
F- TRESORERIE A LA CLOTURE (D+E)	253 520	233 565
<i>dont trésorerie dédiée au fonds conception</i>	<i>101 736</i>	<i>86 517</i>
<i>dont trésorerie dédiée au fonds recherche</i>	<i>67 540</i>	<i>77 542</i>
<i>dont trésorerie dédiée aux investissements d'avenir</i>	<i>51 068</i>	<i>58 543</i>
<i>dont trésorerie disponible pour les autres activités de l'Agence</i>	<i>33 176</i>	<i>10 963</i>

3.2 Principes comptables

Les états financiers de l'Agence pour l'exercice 2017 ont été établis en application des normes, principes et méthodes du plan comptable général de 2015 (règlement ANC n°2014-03 homologué par arrêté du 8 septembre 2014).

3.2.1 Options, exceptions

Immobilisations corporelles et incorporelles

Évaluation du coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées au coût historique d'acquisition ou de production. Au regard des options introduites par le règlement ANC n°2014-03, l'Agence a opté pour la comptabilisation en charges des frais d'acquisitions de ses immobilisations, des frais d'emprunt associés et des frais de recherche et développement.

Au cas particulier des projets, les études sont comptabilisées en charges pendant la phase d'esquisse et immobilisées à compter de la phase d'avant-projet détaillé, si la décision d'investir a été prise par le conseil d'administration, et au plus tard l'année de cette décision.

Concernant les réserves foncières :

Les réserves foncières acquises pour le compte de l'Agence sont constitutives d'un droit comptabilisé en immobilisations incorporelles, l'option d'acquisition pouvant être levée ultérieurement en vue de disposer des emprises foncières nécessaires aux futurs centres.

Concernant les actifs de démantèlement :

Ils sont inscrits en immobilisations corporelles et correspondent aux coûts de démantèlement et de remise en état des centres de stockage de l'Aube, en contrepartie des provisions pour charges correspondantes. Au cas particulier des travaux d'entreposage et de stockage des déchets à la charge de l'État, un actif corporel a été constitué pour couvrir les travaux à réaliser.

Les actifs de démantèlement suivent les variations des passifs et sont amortis différemment selon leur classification :

- ✓ La quote-part de démantèlement à la charge de l'Agence est amortie sur la durée de l'utilisation de l'immobilisation corporelle au titre de laquelle la provision est constituée.
- ✓ La quote-part de démantèlement à la charge des producteurs de déchets ou de l'État sera amortie au rythme des travaux réalisés.

Amortissements économiques

Les éléments de l'actif immobilisé sont comptabilisés selon l'approche par composants et amortis selon la durée de vie économique des biens et les conditions probables de leur utilisation. Les plans d'amortissement sont généralement calculés selon le mode linéaire et

selon les taux habituellement appliqués à ces catégories de biens :

Bâtiments	20 à 30 ans
Installations	10 à 20 ans
Matériels et outillages	5 à 10 ans
Mobiliers et informatique	3 à 10 ans

Concernant le centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité à vie courte :

Les installations font l'objet d'un mode d'amortissement correspondant au prorata de l'utilisation effective des capacités de stockage.

Concernant le Laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne (LS) :

L'ouvrage a été considéré comme "une installation à caractère spécifique" en raison de son usage spécifique tel que défini par l'Article 5 du décret du 3 août 1999.

Les installations sont amorties selon leur durée de vie économique, dans la limite de l'autorisation administrative d'exploitation fixée par décret.

- ✓ L'autorisation initiale d'exploitation, délivrée par le décret du 3 août 1999 était valable jusqu'au 31/12/2006 et avait été prorogée jusqu'au 31/12/2011, suite au décret du 23/12/2006.
- ✓ Le décret n°2011-1910 du 20/12/2011 autorise l'Andra à poursuivre l'exploitation du Laboratoire souterrain jusqu'au 31/12/2030. La prorogation ou le renouvellement de l'autorisation administrative a été considérée comme une modification significative des conditions d'utilisation des biens amortissables, justifiant une révision prospective du plan d'amortissement pour l'exercice en cours et les exercices postérieurs, sur la base de la valeur nette comptable résiduelle et de la durée résiduelle.

Amortissements dérogatoires

Les dotations exceptionnelles constatent l'écart entre les amortissements dotés suivant les modes linéaire ou dégressif avec l'amortissement économique des biens, apprécié sur des bases techniques. Les amortissements des biens susceptibles d'ouvrir droit à l'amortissement dégressif sont calculés suivant le mode linéaire au sens de l'article 39 B du Code Général des Impôts et le complément

pour amortissement dérogatoire comptabilisé en provisions réglementées.

Pour le cas particulier des installations du Laboratoire, la durée résultant des usages retenue par l'Agence est de 20 ans, conformément à la position de l'administration fiscale exprimée en 2009. Un suivi extra-comptable est effectué pour les amortissements de ces installations :

- ✓ Réintégration de la fraction d'amortissement comptabilisé excédant l'amortissement fiscal jusqu'en 2010, la durée d'utilisation bornée à la durée d'autorisation fixée initialement en 2011 étant plus courte que la durée d'usage retenue par l'administration fiscale,
- ✓ En regard, déduction de la fraction d'amortissement comptable reportée fiscalement à compter de 2011, les dotations aux amortissements comptabilisées étant inférieures aux dotations fiscalement admises.

Les financements correspondants sont repris en regard de chaque réintégration ou déduction de fraction d'amortissement comptable correspondant.

Dépréciation des immobilisations

Les immobilisations font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation lorsque des événements ou circonstances défavorables rendent la valeur d'utilité durablement inférieure à la valeur nette comptable.

Au cas particulier du site dédié au stockage des déchets très faiblement actifs (Cires), l'Agence a jugé prudent de constater un amoindrissement de la valeur du terrain d'emprise de l'installation en proportion de la quantité de déchets stockés rapportée à la capacité de stockage du site, considérant qu'une banalisation du site était hypothétique à l'issue de la période d'exploitation et de surveillance.

Concernant les réserves foncières acquises par l'Agence ou pour le compte de l'Agence, un amoindrissement de la valeur est constaté pour les terrains boisés et les forêts destinés à être probablement échangés, dès lors que leur valeur d'échange serait inférieure à la valeur d'acquisition.

Financement des investissements

Concernant les investissements des centres de stockage :

Jusqu'au 31 décembre 1998, les financements reçus des producteurs ont été enregistrés en subventions d'investissement dont la reprise en résultat est effectuée selon le même rythme

que l'amortissement des biens qu'elles financent.

A compter de l'exercice 1999, la facturation aux producteurs des dépenses d'investissement qu'ils financent est inscrite en produits constatés d'avance et est rapportée au résultat de l'exercice, au même rythme et selon la même méthode que l'amortissement des biens financés.

Concernant les dépenses d'investissement relatives aux recherches sur l'entreposage et le stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs :

- ✓ Les financements ont été enregistrés, pour la période 1999-2006, en avances conditionnées, au regard de la convention de financement et de suivi de la construction du Laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne et des études de qualification des milieux géologiques en vue de l'implantation d'un centre de stockage en profondeur.
- ✓ A compter de 2007, l'affectation du fonds recherche et du fonds conception aux dépenses d'investissement est inscrite en produits constatés d'avance et rapportée en résultat au même rythme et selon la même méthode que l'amortissement des biens financés.

Immobilisations financières

Valorisation des actifs financiers

Les titres immobilisés par l'Agence sont comptabilisés en Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP), l'objectif de ces portefeuilles étant de pouvoir en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante sans intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus. Ils se composent :

- ✓ d'un Fond Commun de Placement Andra valorisé au coût historique de souscription des parts, destiné à financer les provisions de long terme de l'Agence relevant de l'article 20 de la loi du 28 juin 2006.
- ✓ de placements à terme (contrats de capitalisation, dépôts à terme), valorisés à leur coût historique, majorés des intérêts courus à la clôture. Ces placements sont destinés notamment à financer les provisions non sécurisées par le FCP Andra.

Les plus ou moins-values de cession de ces titres sont évaluées sur la base de la méthode « Premier entré, premier sorti ».

Dépréciation des actifs financiers

Concernant le FCP composé de titres obligataires, d'actions, d'OPCVM, la valeur d'inventaire retenue en fin d'exercice pour la détermination d'une éventuelle moins-value latente est appréciée en tenant compte des perspectives d'évolution générale de l'entreprise (dont les titres sont détenus), fondée sur la valeur liquidative ou d'utilité.

Compte tenu de la destination de ce portefeuille et de sa durée de conservation, une dépréciation est prise en compte en cas de baisse significative ou prolongée de la valeur liquidative du fonds et des risques associés aux supports d'investissements le composant.

Stocks et en cours

Les stocks de matières premières et fournitures consommables sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré et font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation pour les articles présentant un faible taux de rotation.

Les en-cours de production et produits finis correspondant aux ouvrages de stockage des centres industriels de l'Andra dans l'Aube sont valorisés à leur coût de revient.

Traitement comptable des fonds Cigéo

Dans le cadre de la loi de programme n° 2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, les choix exercés par l'Agence sur le traitement des fonds destinés au financement des recherches et études nécessaires à la conception des installations de stockage des déchets radioactifs de haute et moyenne activité à vie longue, sont les suivants :

- ✓ Enregistrement du produit des fonds recherche et conception en chiffre d'affaires non soumis à TVA, étant entendu que le financement de ces fonds est collecté auprès des producteurs de déchets dans des conditions similaires à celles qui prévalaient dans le cadre de la convention de financement 1999-2006 et destiné à couvrir les coûts d'une activité de même nature.
- ✓ Report du solde débiteur ou créateur des fonds en « autres dettes » ou « autres créances », avec une neutralisation séparée des résultats d'exploitation, financier et exceptionnel.

Traitement comptable du fonds dédié aux investissements d'avenir

Dans le cadre du programme « Nucléaire de demain » inscrit dans la loi de finances rectificative n° 2010-237 du 9 mars 2010, une convention État-Andra a été signée le 3 août 2010. Elle a attribué 100 M€ à l'Andra pour

financer le développement de solutions innovantes de traitement des déchets radioactifs afin de réduire le volume et la dangerosité de certains déchets radioactifs difficiles à stocker. Le versement de cette somme sur un compte ouvert à la Recette Générale des Finances a été inscrit dans un compte de charges à payer sur ressources, puis fera l'objet d'une affectation comptable selon l'utilisation des crédits (subventions, prêts, avances remboursables, prises de participation). La Direction de la Législation Fiscale a confirmé les principes comptables et fiscaux retenus pour le suivi de ce fonds.

Une nouvelle convention avec l'État a été signée le 31 janvier 2012 en vue de redéployer 25 M€ des crédits confiés à l'Andra au profit de l'ANR, portant le montant du fonds à 75 M€.

Créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une dépréciation au cas par cas, en fonction du risque de non-recouvrement encouru.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur valeur d'acquisition.

À la date de clôture, un calcul de la perte ou du profit latent est effectué sur la base de la dernière valeur liquidative connue. Après compensation entre profits et pertes latents, dans une catégorie homogène (FCP - SICAV), les pertes latentes nettes sont, le cas échéant, dépréciées.

Provisions pour risques et charges

Les passifs éventuels, dont l'obligation envers un tiers demeure improbable à la date de clôture des comptes, ne sont pas comptabilisés mais éventuellement mentionnés dans l'annexe.

Les charges de long terme relatives aux engagements de fin de cycle sont constituées à hauteur des déchets pour lesquels l'Agence a la responsabilité financière.

Au cas particulier des coûts de démantèlement et de remise en état des installations des centres de l'Aube, les coûts associés sont constitués en totalité au passif compte tenu du caractère immédiat de dégradation des installations, en application du règlement ANC n°2014-03. La contrepartie de ces provisions est portée à l'actif du bilan en actif de démantèlement « quote-part propre » et « quote-part tiers ».

Concernant spécifiquement les provisions pour achèvement de travaux à la charge de l'État, les charges sont inscrites en totalité au passif avec, en contrepartie, un actif corporel « quote-part État ».

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des agents Andra sont couverts par des cotisations d'assurance depuis 1999 et non plus par une provision pour charge. Le montant des droits acquis à la clôture est inscrit en prime d'assurance à hauteur des versements effectués, le complément couvrant les droits au terme est présenté dans l'annexe parmi les engagements hors bilan. La valorisation de ces obligations est réalisée depuis 2008 sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié principalement.

Traitement comptable du crédit d'impôt en faveur de la recherche

Le crédit d'impôt recherche est considéré par prudence comme un acquis comptabilisé au cours de l'exercice bénéficiant de l'assurance de son encaissement (et non au cours de celui ayant supporté les charges de recherche) ou de son imputation sur la dette d'impôt sur les sociétés.

Conformément à la recommandation de l'ANC précisée dans le règlement n°2014-03, une nouvelle méthode de présentation a été retenue en 2014. Le produit du crédit d'impôt est dorénavant comptabilisé en diminution de l'impôt sur les bénéfices.

3.2.2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

3.2.3 Liste des principales abréviations

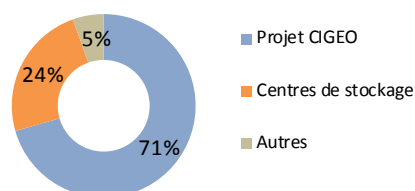
CSA	Centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité.
Cires	Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage des déchets de très faible activité.
CI2A	Centres industriels de l'Andra dans l'Aube (CSA + Cires).
CSM	Centre de stockage de la Manche.
CMHM	Centre de Meuse/Haute-Marne.
LS	Laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne.
ETe	Espace technologique (de Meuse/Haute-Marne).
Cigéo	Centre industriel de stockage géologique pour les déchets de haute activité et moyenne activité à vie longue.

3.3 Notes au compte de résultat

Note 01 : Chiffre d'affaires par activité

En K€	Note	2017	2016
Projet CIGEO	(a)	174 318	152 241
Projet FAVL		4 393	4 345
Centres de stockage		59 259	60 687
Producteurs non électronucléaires		5 253	5 884
Autres activités	(b)	3 819	4 568
TOTAL		247 041	227 726

Répartition du chiffre d'affaires



(a) Le projet Cigéo est financé principalement par la taxe additionnelle à la taxe INB dite « de recherche » ainsi que la contribution spéciale instaurée par l'article 58 de la loi n° 2013-1279 du 29 décembre 2013. Pour 2017, les montants perçus sont respectivement de 64 422 K€ et 143 887 K€, les montants restant à consommer de 59 715 K€ et 110 844 K€.

(b) Dont 1 710 K€ au titre de la valorisation de l'expertise et savoir-faire de l'Agence en France et 1 402 K€ à l'international.

Note 02 : Production immobilisée

La production immobilisée de l'exercice 2017 correspond pour 14 874 K€ aux travaux réalisés au titre de la recherche en Meuse/Haute-Marne.

Note 03 : Subventions d'exploitation et reprises de subventions d'investissement

En K€	Note	2017	2016
Subvention DGECE	(a)	1 652	1 312
Subvention DGPR	(a)	1 510	2 038
Subventions d'investissement	(b)	1 994	2 360
Autres subventions	(c)	456	981
TOTAL		5 612	6 691

(a) Les subventions de l'Etat se décomposent comme suit :

En K€	SOLDE AU 01/01	ENCAISSEMENT SUBVENTION	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	SOLDE AU 31/12
Subvention DGECE	2 994	2 329	1 652	0	3 672
Subvention DGPR	2 229	0	1 510	0	719
	5 223	2 329	3 162	0	4 391

La subvention DGECE destinée au financement des missions d'intérêt général de l'Agence (inventaire national des déchets radioactifs et assainissement de sites ou de reprises de déchets orphelins), inscrite en loi de finances 2017, a été versée à hauteur de 2 329 K€ (nette de la charge de réserve). Le montant utilisé au titre de 2017 s'élève à 1 652 K€ et le reliquat de subventions reçues restant à consommer inscrit au passif du bilan est de 3 672 K€.

La subvention DGPR destinée à financer les dépenses relatives à la mise en œuvre du grenelle de l'environnement (entrant dans le cadre du programme « prévention des risques ») a été utilisée en 2017 à hauteur de 1 510 K€. Le reliquat restant à consommer à fin 2017 s'élève à 719 K€.

(b) Les subventions d'investissement sont reprises en résultat, au rythme de l'amortissement économique des immobilisations correspondantes (cf. principes comptables).

(c) Les autres subventions obtenues en 2017 se rapportent pour 403 K€ à des contrats entrant dans le cadre des programmes de recherche européens.

Note 04 : Autres produits

En K€	Note	2017	2016
Financement des investissements	(a)	11 355	10 693
Autres		78	68
TOTAL		11 432	10 760

(a) La reprise en résultat des investissements financés par les producteurs est effectuée au rythme des amortissements économiques correspondants (cf. principes comptables).

Note 05 : Consommations en provenance des tiers

En K€	Note	2017	2016
Achats stockés de matières et fournitures	(a)	1 975	7 499
Achats non stockés de matières et fournitures		4 718	5 185
Sous-traitance	(b)	143 455	126 085
Primes d'assurance	(c)	2 614	2 385
Personnel extérieur à l'entreprise		328	445
Rémunération d'intermédiaires et honoraires		2 424	1 731
Déplacements, missions et réceptions		1 976	1 982
Autres achats et charges externes	(d)	12 100	12 278
TOTAL		169 591	157 589

(a) Les achats de matières et fournitures destinées à la construction des ouvrages et alvéoles de stockage des centres de l'Aube s'élèvent à 1 143 K€ en 2017 (vs 6 722 K€ en 2016, en lien avec la construction de la tranche 9 du CSA).

(b) La sous-traitance porte principalement sur les programmes d'études du projet Cigéo (120 784 K€ en 2017 dont 84 532 K€ au titre de la conception et 36 252 K€ au titre de la recherche contre 101 930 K€ en 2016).

(c) Les primes d'assurance incluent les dotations relatives au contrat d'assurance collectif destiné à couvrir les engagements d'indemnités de fin de carrière (1 500 K€ en 2017 contre 1 100 K€ en 2016).

(d) Dont 6 310 K€ au titre des travaux d'entretien et réparations.

Note 06 : Impôts, taxes et versements assimilés

En K€	Note	2017	2016
Taxes sur les salaires	(a)	5 393	4 974
Taxe sur les installations nucléaires		8 715	8 721
Taxes foncières et Contribution Economique Territoriale		11 824	11 274
Autres impôts et taxes	(b)	663	1 457
TOTAL		26 595	26 426

(a) L'augmentation de la taxe sur salaire en 2017 est liée à l'évolution du taux d'assujettissement (73% en 2017 vs 70% en 2016), en lien avec l'augmentation des ressources perçues pour le financement des dépenses Cigéo.

(b) La diminution de ce poste s'explique par la prise en compte en 2016 de la redevance archéologique relative à la demande de réalisation d'un diagnostic pour la zone d'implantation pressentie de Cigéo, à hauteur de 768 K€.

Note 07 : Charges de personnel

Les charges de personnel sont en progression de 3% par rapport à 2016 :

En K€	Note	2017	2016
Salaires et traitements	(a)	42 977	41 609
Charges sociales	(a)	18 782	18 164
Autres charges de personnel		1 955	2 018
Produit d'impôt CICE	(b)	-526	-445
TOTAL		63 188	61 346

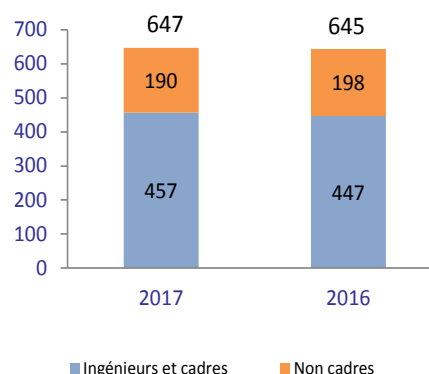
(a) Les dépenses de main-d'œuvre sont quasi stables, avec une évolution maîtrisée des salaires et charges sociales (cadrage +1,7 % de la RMPP) et une stabilité des effectifs (effectif mensuel moyen hors thésards stabilisé à 647 en 2017).

Les droits des salariés acquis au titre des congés à payer et Compte Epargne Temps (CET) sont inscrits en charges à payer. A noter la signature d'un avenant à l'accord CET visant à plafonner le nombre de jours déposés, en fonction de l'ancienneté du salarié.

Au titre de l'accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'Agence conclu le 2 mai 2017 pour la période 2017-2019, une prime d'intéressement brute de 1 642 K€ a été provisionnée au titre de l'exercice 2017 (contre 1 300 K€ en 2016).

(b) Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi sera notamment destiné à financer des dépenses de brevets en France et à l'international ainsi que des études dédiées à l'innovation non financées par les investissements d'avenir.

Effectif mensuel moyen
(hors thésards)



Note 08 : Dotations et reprises d'exploitation

En K€	Dotations		Reprises	
	2017	2016	2017	2016
Sur Immobilisations				
Amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles	18 821	18 234	0	0
Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	10	11	414	113
TOTAL	18 831	18 245	414	113
Sur actif circulant				
Dépréciation des stocks et en-cours	0	0	113	0
Dépréciation des créances clients	46	0	0	35
TOTAL	46	0	113	35
Provisions				
Pour risques	816	556	6	2 880
Pour charges	3 926	4 198	3 221	4 685
TOTAL	4 741	4 755	3 226	7 565

La variation nette aux dépréciations des immobilisations (-0.4 M€ en 2017) concerne principalement les réserves foncières, en lien avec les cessions réalisées dans le cadre des échanges (cf. note 10).

La variation nette aux provisions pour risques (+0.8 M€ en 2017) porte principalement sur la prise en compte d'un risque de perte sur contrat déficitaire.

La variation nette aux provisions pour charges (+0.7 M€ en 2017) porte principalement sur les coûts futurs relatifs à la prise en charge des déchets issus de la filière hors électro-nucléaire.

Note 09 : Résultat financier

En K€	Note	2017	2016
Revenus des titres immobilisés	(a)	1 358	388
Revenus des valeurs mobilières de placement	(b)	-11	5
Reprise sur provisions		1	2
Transfert de charges	(c)	457	441
Différences positives de change		3	11
Autres produits financiers		17	1
TOTAL PRODUITS		1 824	848
Dotations financières aux provisions		0	1
Désactualisation des provisions	(c)	1 513	1 127
Intérêts et charges assimilées	(d)	409	481
Différences négatives de change		2	15
TOTAL CHARGES		1 925	1 625
RESULTAT FINANCIER		-100	-777

(a) Les revenus des titres immobilisés se rapportent aux intérêts courus des contrats de capitalisation. Le rendement moyen provisoire, net des frais de gestion, est de 1,3% sur 2017 et de 2 % sur les 48 derniers mois.

(b) Les revenus des valeurs mobilières de placement s'élèvent à 749 K€ en 2017, dont 748 K€ de placements sur les fonds Cigeo neutralisés (cf. options comptables). Le rendement moyen des placements de l'Andra en valeurs mobilières est de 0,5% sur 2017.

(c) Les charges de désactualisation des provisions incluent la quote-part du démantèlement du CSA à la charge des producteurs, pour lequel un transfert de charge de 457 K€ vient minorer l'impact.

(d) Les charges d'intérêts se rapportent principalement à l'emprunt souscrit pour le financement de la construction du CSTFA (Cires) (404 K€ en 2017 contre 466 K€ en 2016).

Note 10 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2017 est constitué principalement des amortissements dérogatoires sur les immobilisations financés sur fonds propres.

En K€	Note	2017	2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		45	7
Produits des cessions d'éléments d'actif	(a)	3 089	5 144
Quote-part du financement des investissements repris en résultat	(b)	2 621	4 344
Reprises sur amortissements dérogatoires		1 899	2 356
Reprises sur provisions		5	0
Autres produits exceptionnels		-4	222
TOTAL PRODUITS		7 655	12 074
Dépréciation exceptionnelle des immobilisations		0	394
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		28	1 706
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	(a)	3 202	5 666
Dotations aux amortissements dérogatoires	(b)	4 954	4 630
Dotations aux provisions	(c)	210	0
TOTAL CHARGES		8 394	12 396
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-739	-322

(a) Les sorties d'actifs portent principalement sur les réserves foncières.

(b) Ce poste correspond à la reprise du financement des investissements par les producteurs, selon le même rythme que l'amortissement des biens financés.

(c) Provisions pour charges exceptionnelles imputées sur les fonds Cigeo, en lien avec les actes de malveillance intervenus sur le CMHM.

Note 11 : Impôt sur les bénéfices

En K€	Note	Impôt	CICE	CIR	Net
Impôt sur les sociétés		462			462
Contribution sociale		2			2
Crédit Impôt Compétitivité Emploi imputé	(a)		-404		-404
Crédit Impôt Recherche imputé				-58	-58
Total charge d'impôt		464	-404	-58	2
Crédit d'impôt recherche encaissé	(b)			-13 484	-13 484
Total		464	-404	-13 542	-13 482

(a) Crédit d'impôt rattaché aux charges de personnel, imputé avant le CIR depuis 2014, conformément à l'ordre d'imputation des crédits d'impôts prévu dans la loi de finances (Cf. note 07).

(b) CIR 2013 remboursé au terme du délai légal d'imputation (ayant fait l'objet d'une demande d'information).

Les crédits d'impôts non utilisés pour le paiement de l'impôt s'élèvent à 42 910 K€ à fin 2017, dont 42 789 K€ se rapportant aux déclarations de crédit d'impôt recherche relatives aux exercices 2014-2016.

Les accroissements et les allègements futurs d'impôt non comptabilisés, qui résultent de décalages dans le temps entre les bases comptables et les bases fiscales, sont les suivants :

En K€	Base	Impôt
Provisions non déduites	-10 452	2 927
Plus-values latentes sur actifs financiers	-14 200	3 976
Allègements futurs d'impôt		2 927
Charges constatées d'avance déduites	1 562	-437
Accroissements futurs d'impôt		-437

Les impôts futurs correspondants sont calculés sur la base du taux de droit commun de 28%.

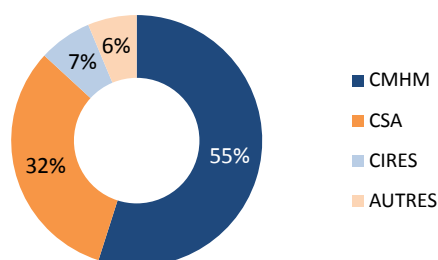
3.4 Notes au bilan

3.4.1 Notes à l'actif

Note 12 : Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes en K€	2017	2016	Variation		Virement de poste à poste
			Augmentation	Diminution	
Immobilisations incorporelles	22 349	20 771	1 617	190	150
Terrains, agencements et aménagements	43 636	44 496	741	1 632	32
Constructions, agencements et aménagements (*)	210 253	208 320	949	1 450	2 434
Installations à caractère spécifique	351 152	344 284	3 353	416	3 931
Matériel et outillage, agencements	95 518	90 429	1 327	1 553	5 314
Installations générales, agencements	201	211	0	0	-10
Matériel de transport	2 226	2 143	111	28	0
Matériel de bureau et informatique	8 093	8 195	296	436	39
Emballages récupérables	113	113	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours	38 991	36 372	14 617	108	-11 891
Immobilisations corporelles	750 184	734 563	21 393	5 623	-150
(*) dont actifs de démantèlement quote-part propre	3 995	4 005	0	10	0
(*) dont actifs de démantèlement quote-part tiers	13 505	13 035	470	0	0
(*) dont actif quote-part Etat	7 556	7 556	0	0	0
TOTAL	772 533	755 334	23 011	5 812	0

INVESTISSEMENTS BRUTS
AU 31/12/2017
(hors actifs de démantèlement)



Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à fin 2017 s'élèvent à 22 349 K€. Elles se rapportent aux logiciels à usage interne (15 534 K€), aux réserves foncières acquises pour le compte de l'Agence (6 245 K€) et servitudes (465 K€) ainsi qu'au rachat de l'activité de production des étiquettes pour le secteur nucléaire (105 K€).

L'augmentation nette de l'exercice de 1 578 K€ porte principalement sur les logiciels à usage interne.

Immobilisations corporelles (hors actifs de démantèlement)

Les immobilisations corporelles brutes, hors actifs de démantèlement, s'élèvent à 725 127 K€ à fin 2017 (dont 405 136 K€ pour le projet Cigéo, 234 710 K€ pour le CSA, 50 401 K€ pour le Cires).

L'augmentation nette de l'exercice s'élève à 15 161 K€ dont 16 780 K€ au titre de la recherche et conception du projet Cigéo.

La mise en exploitation de l'installation de tri-traitement sur le CIRES est effective depuis mars 2017.

Actifs de démantèlement

Les actifs de démantèlement constitués à fin 2017 en contrepartie des coûts de dépose et démantèlement des différents bâtiments comptabilisés au passif s'élèvent à 17 500 K€ (dont 13 861 K€ pour le CSA et 3 639 K€ pour le Cires).

L'actif de 7 556 K€ constaté envers l'État correspond au financement attendu pour couvrir les coûts futurs d'entreposage et stockage des déchets issus de la dépollution d'anciens sites de l'industrie horlogère inscrits en provisions pour charges.

Amortissements et dépréciations en K€	2017	2016	Variation	
			Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	11 004	10 182	922	100
Terrains, agencements et aménagements	9 249	9 059	508	318
Constructions, agencements et aménagements (*)	90 753	86 995	4 077	318
Installations à caractère spécifique	260 292	250 805	9 890	403
Matériel et outillage, agencements	39 714	38 596	2 597	1 479
Installations générales, agencements	202	200	2	0
Matériel de transport	1 498	1 340	175	17
Matériel de bureau et informatique	6 311	6 057	652	398
Emballages récupérables	62	53	9	0
Immobilisations corporelles	408 083	393 106	17 909	2 932
(*) dont actifs de démantèlement quote-part propre	1 111	976	134	0
(*) dont actif quote-part Etat	7 556	7 556	0	0
TOTAL	419 087	403 288	18 831	3 032

Amortissements économiques des immobilisations :

- ✓ Les immobilisations du CSA sont amorties en fonction des quantités de déchets stockés : 9 687 m³ en 2017, soit 325 634 m³ stockés depuis la mise en exploitation du centre, pour une capacité totale de 1 040 950 m³.
- ✓ Les investissements réalisés au titre du Laboratoire souterrain font l'objet d'un amortissement dont la durée économique est bornée à la durée réglementaire d'autorisation d'exploitation. La prorogation de l'autorisation d'exploitation jusqu'en 2030, selon le décret du n° 2011-1910, a conduit à une révision du plan d'amortissement en 2011 (cf. principes comptables).
- ✓ Les actifs de démantèlement à la charge de l'Agence sont amortis suivant le mode linéaire, sur la durée d'exploitation des sites.

Dépréciations des immobilisations :

- ✓ Dépréciation du terrain d'emprise du Cires dotée depuis sa mise en exploitation en fonction des quantités de déchets stockés. La dépréciation de 147 K€ à fin 2017 se rapporte à 352 326 m³ de déchets stockés depuis la mise en exploitation, pour une capacité réglementaire de 650 000 m³.
- ✓ Dépréciation des réserves foncières destinées à être revendues ou échangées en vue de disposer d'une emprise foncière adéquate à l'implantation des futurs centres de stockage pour tenir compte des marges du marché. La dépréciation de 144 K€ ramène la valeur de ces actifs à leur valeur vénale probable compte tenu de l'objectif.
- ✓ Dépréciation de l'actif quote-part-État pour sa totalité, soit 7 556 K€, en l'absence d'engagement formalisé de la direction du budget sur le financement des coûts futurs d'entreposage et stockage des déchets issus de la dépollution d'anciens sites de l'industrie horlogère.

Note 13 : Immobilisations financières

Les titres immobilisés ont été constitués par prélèvement sur la trésorerie générale de l'Agence, alimentée notamment par le crédit d'impôt en faveur de la recherche :

Valeurs brutes en K€	Note	2017	2016
FCP Andra (article 20)	(a)	55 234	54 222
Autres titres immobilisés	(b)	26 431	26 085
Dépôts et cautionnements versés		248	251
TOTAL		81 914	80 559

(a) *Fond commun de placement « Andra diversifié long terme » agréé par l'Autorité des Marchés financiers en août 2011, destiné à sécuriser le financement des charges de long terme, en application de l'article 20 de la loi de programme n° 2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs. Au 31/12/2017, sa valeur d'achat s'élève à 55 234 K€ (soit une augmentation de 1 M€ liée à une opération de rachat-souscription) et sa valeur de marché à 69 103 K€, soit une plus-value latente de 13 869 K€.*

(b) *Les contrats de capitalisation destinés à financer notamment les charges de long terme se rapportant à l'installation classée du Cires s'élèvent à 20 500 K€ à fin 2017 et leur valeur de rachat à 26 431 K€ (soit 5 931 K€ d'intérêts courus).*

Note 14 : Stocks et en cours

Le stock magasin du CSA comprend essentiellement des pièces de rechange (hors pièces dites de sécurité) et du petit outillage. A fin 2017, ce stock est valorisé à 1 039 K€ et fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 576 K€, au regard du taux de rotation des articles.

La consommation des ouvrages de stockage s'élève fin 2017 à 325 634 m³ pour le CSA et à 352 326 m³ pour le Cires (soit respectivement 31% et 54% de la capacité de stockage du centre).

Les ouvrages de stockage disponibles pour l'exploitation s'élèvent à 30 903 K€ à fin 2017 (dont 20 718 K€ pour le CSA et 10 185 K€ pour les alvéoles du Cires).

Les ouvrages en cours de réalisation sont en baisse (963 K€ à fin 2017 vs 14 671 K€ à fin 2016), la construction des ouvrages de la tranche 9 du CSA étant terminée.

Note 15 : Avances et acomptes versés

Le montant des avances et acomptes versés s'élève à 48 784 K€ à fin 2017, dont 48 612 K€ versé aux prestataires de maîtrise d'œuvre du projet Cigeo, dans l'attente de la finalisation des nouvelles dispositions contractuelles de la phase d'avant-projet détaillé (cf. note 28).

Note 16 : Créances clients

	Note	2017	2016
Créances clients	(a)	11 498	11 488
Factures à établir	(b)	4 956	7 315
Clients douteux ou litigieux		372	335
TOTAL		16 826	19 138

(a) Les créances clients s'élèvent à 11 498 K€ à fin 2017, dont 28% de factures échues se répartissant comme suit (contre 15% à fin 2016) :

Factures émises non réglées à la date de clôture (selon annexe 4-1 à l'article D.441-4 du code de commerce)

Tranche de retard de paiement	Total Non échu	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échu (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	269	14	20	20	157	211
Total TTC des factures concernées (en K€)	8 256	1 941	74	104	1 122	3 242
% du montant total du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	3%	1%	0%	0%	0%	1%
Factures exclues relatives à des créances litigieuses						
Nombre de factures exclues		0	0	0	36	36
Total TTC des factures exclues (en K€)		0	0	0	372	372

A noter que le délai moyen de règlement des clients est légèrement en baisse (61 j. en 2017 vs 64 j. en 2016).

(b) Les factures à établir se rapportent principalement aux conventions conclues avec les producteurs de déchets.

Note 17 : Autres créances

Les autres créances comprennent un produit à recevoir de 192 267 K€ à fin 2017, inscrit en contrepartie des amortissements pratiqués jusqu'à fin 2006 pour les investissements du Laboratoire souterrain financés par les producteurs de déchets. En application de la convention de financement 1999-2006, ce produit à recevoir sera repris lors de la facturation des prestations de stockage en couche géologique profonde, ou annulé en cas de non aboutissement.

Les créances sur l'Etat inscrites à hauteur de 32 145 K€ à fin 2017 se rapportent à la taxe sur la valeur ajoutée à hauteur de 30 926 K€ (dont une demande de remboursement de crédit de 17 977 K€ obtenue début février 2018), le reliquat se rapportant au portefeuille de TVA sur décaissement et sur factures non parvenues).

Note 18 : Valeurs mobilières de placements et disponibilités

Ce poste intègre les placements et soldes positifs des banques, les soldes créditeurs étant inscrits au poste « dettes financières » (cf. note 24).

En K€	Note	2017	2016
Placements affectés aux activités courantes		0	10 003
Placements affectés aux fonds dédiés Cigeo		0	1 306
Valeurs Mobilières de Placement	(a)	0	11 309
Disponibilités affectées aux activités courantes	(b)	35 443	4 836
Disponibilités affectées aux fonds dédiés Cigeo	(c)	169 745	163 000
Disponibilités affectées au fonds dédié aux investissements d'avenir	(d)	51 068	58 543
Disponibilités		256 256	226 379
TOTAL		256 256	237 688

(a) Le portefeuille des valeurs mobilières de placement est composé majoritairement d'OPCVM monétaires.

(b) Dont 13,7 M€ perçu fin décembre 2017 au titre du remboursement du CIR 2013.

(c) Dont 79 M€ de fonds Cigeo placés en dépôts et comptes à terme rémunérés, le reliquat non rémunéré s'expliquant notamment par le second versement de la contribution spéciale obtenue fin décembre 2017 à hauteur de 71,9 M€.

(d) Les disponibilités dédiées aux investissements d'avenir sont gérées sur un compte ouvert au Trésor Public, selon arrêté.

Note 19 : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance à fin 2017 se rapportent notamment :

- ✓ au financement de la construction d'installations nécessaires à l'exploitation des centres actuels et à venir. Ces charges, comptabilisées à hauteur de 7 811 K€ à fin 2017, seront reprises en résultat à compter de la mise en service des installations, sur la durée contractuelle des obligations du propriétaire en matière de droit d'utilisation ;
- ✓ au soutien économique local versé à la mise en service du centre TFA et restant à étaler sur la période d'exploitation.

3.4.2 Notes au passif

Note 20 : Report à nouveau

La variation des capitaux propres de l'Agence correspond à l'affectation au poste « report à nouveau » du résultat bénéficiaire dégagé sur l'exercice 2016 soit 14 111 K€.

Note 21 : Subventions d'investissements

Il s'agit des financements acquis des producteurs pour les investissements de certaines activités ou de la subvention publique, pour l'inventaire national notamment, qui sont repris en résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations correspondantes. En conséquence, ces subventions diminueront en corrélation avec l'amortissement des biens qui ont été financés.

Subventions d'investissement en K€	2017	2016	Variation	
			Augmentation	Diminution
CSA	181 892	182 107	0	215
CSM	6 653	6 653	0	0
CIGEO	5 510	5 510	0	0
Inventaire national	365	370	0	5
Producteurs hors électronucléaire	308	716	0	408
Autres	57	57	0	0
TOTAL DES SUBVENTIONS RECUES	194 785	195 413	0	628
CSA	163 323	159 448	4 090	215
CSM	6 606	6 576	30	0
CIGEO	3 975	3 725	250	0
Inventaire national	365	370	0	5
Producteurs hors électronucléaire	212	590	30	408
Autres	57	57	0	0
TOTAL DES SUBVENTIONS VIREES A RESULTAT	174 538	170 766	4 400	628

Note 22 : Provisions réglementées

Les amortissements dérogatoires constatent l'écart entre les amortissements dotés suivant les modes linéaire ou dégressif avec l'amortissement économique des biens concernés.

En K€	2017	2016	Variation	
			Augmentation	Diminution
Logiciels	854	937	276	359
Agencements des terrains	9 684	9 261	423	0
Constructions	54 378	51 748	3 283	653
Matériel et outillage, agencements	42 176	42 049	900	773
Matériel de transport	286	287	6	7
Matériel de bureau et informatique	417	458	66	108
TOTAL	107 796	104 741	4 954	1 899

Note 23 : Avances conditionnées

La convention de financement et de suivi de la construction du Laboratoire souterrain et des études de qualification des milieux géologiques en vue de l'implantation d'un stockage profond, qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 1999, stipule que les sommes versées par les producteurs (CEA 17 % - Areva NC 5 % - EDF 78 %) sont susceptibles d'être prises en compte, selon des modalités à définir, au cas où les recherches menées aboutiraient à la création d'un centre de stockage en profondeur».

Dans le cadre de cette convention, la participation des différents producteurs au financement des dépenses d'investissements pour la construction du Laboratoire souterrain s'élève en valeur brute à 202 883 K€ à fin 2017.

Note 24 : Provisions pour risques et charges et passifs éventuels

En K€	Note	2017	2016	Augmentation		Diminution	
				Dotations	Autres	Montants utilisés	Montants non utilisés et repris
Litiges		384	222	162			
Autres provisions pour risques hors article 20		3 173	2 549	631			7
Autres provisions pour risques article 20 (selon périmètre 2016) (*)		8 945	8 922	23			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES	(a)	12 502	11 693	816	0	0	7
Provisions pour charges du CSA							
Démantèlement des installations	(*) (b)	13 973	13 500		473		
Couverture et fermeture définitive	(*) (c)	997	960	3	34		
Surveillance	(*) (d)	1 997	1 923	7	67		
Achèvement de travaux		5	5			0	
Autres charges	(e)	6 803	7 084	702		848	134
Fonds de concours		84	84				
Provisions pour charges du CSM							
Surveillance	(*) (f)	8 675	8 471	48	301	145	
Pérennisation de la couverture	(*) (f)	781	767		26	9	3
Autres charges	(g)	936	792	144			
Provisions pour charges du CIRES							
Remise en état	(h)	5 537	5 350		187		
Surveillance	(i)	4 193	3 774	287	132		
Autres charges	(j)	1 554	1 761	906		980	132
Provisions pour charges hors électro-nucléaire							
Achèvement de travaux	(*) (k)	15 231	14 053	1 831	295		948
Prise en charge des Terres Bayard	(*) (l)	7 556	7 556				
Provisions pour charges du CMHM							
Autres charges	(m)	210		210			
Provisions pour charges de personnel							
Médailles du travail	(n)	447	467			20	
TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES		68 978	66 547	4 136	1 516	2 003	1 218
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		81 480	78 240	4 952	1 516	2 003	1 225
(*) dont charges de long terme soumises à l'article 20		58 154	56 152	1 912	1 197	154	951

Note 24.1 : Présentation générale des provisions pour risques et charges

a) Provisions pour risques

La provision pour litiges se rapporte principalement aux affaires en cours d'instruction par les tribunaux.

Les autres provisions portent notamment sur des risques de changement de scénario de référence (principalement en matière de colisage et d'exutoire de certaines catégories de déchets de la filière hors électronucléaire ainsi que de date de fermeture de centre de stockage) et risque de perte sur contrats commerciaux.

Provisions pour charges du CSA

- b) Le périmètre de l'obligation de démantèlement des installations du CSA porte sur tous les bâtiments situés en zone nucléaire. En application du dispositif comptable sur les actifs de démantèlement, la quote-part de cette provision à la charge de l'Agence est de 468 K€ et celle revenant aux producteurs de déchets de 13 505 K€, avec pour contrepartie un actif de démantèlement.

- c) Les coûts de couverture définitive et fermeture du centre sont provisionnés à hauteur de la quote-part des déchets livrés à la charge de l'Agence (déchets issus de la filière hors électronucléaire, des producteurs dits « occasionnels » et « moyens producteurs »). A fin 2017, ces déchets représentent 1,14% de la capacité théorique du centre.
- d) Les coûts relatifs à la période de surveillance du centre sont provisionnés à hauteur de la quote-part des déchets livrés à la charge de l'Agence (déchets issus de l'activité du nucléaire diffus et des producteurs dits « occasionnels »). A fin 2017, ces déchets représentent 0,53% de la capacité théorique du centre.
- e) Les autres charges visent à couvrir les coûts futurs induits par les prestations de stockage des déchets sur le CSA (dont 2 552 K€ pour la fermeture provisoire des ouvrages de stockage et 3 172 K€ au titre du maintien en l'état des étanchéités, et pour lesquels les produits ont déjà été enregistrés).

Provisions pour charges du CSM

- f) Les coûts relatifs à la période de surveillance du centre ainsi que les travaux de pérennisation de la couverture sont provisionnés à hauteur de 2,80092%, correspondant à la quote-part des déchets provenant de Rhodia (ex Rhône Poulenc Chimie). Le transfert de cette prise en charge à l'Agence fait suite à la signature d'une transaction avec cette entité en février 1996, à la demande de l'Etat. Considérant que le centre est désormais en « phase de fermeture »⁵, les coûts de surveillance prennent en compte depuis 2017 une hypothèse de démarrage de la surveillance en 2060, une fois les opérations de fermeture et couverture pérenne achevées.
- g) La provision est destinée à couvrir le coût estimé des travaux de court terme à réaliser sur le CSM. La dotation de 144 K€ porte sur des travaux de mise en sécurité à réaliser sur le réseau séparatif gravitaire enterré (RSGE).

Provisions pour charges du Cires

- h) L'obligation de l'Agence de remettre en état le site dont elle est propriétaire est expressément stipulée par arrêté préfectoral. Cette provision s'inscrit dans le cadre d'une dégradation dite immédiate du site tel que défini dans le règlement ANC N°2014-03. Cette provision a pour contrepartie un actif de démantèlement, amortissable sur la durée d'utilisation des bâtiments à démanteler.
- i) Les coûts relatifs à la période de surveillance du centre sont provisionnés de manière progressive en fonction de l'utilisation des capacités de stockage du centre, de manière à rapprocher ces charges des produits d'exploitation correspondants.
- j) Les autres provisions pour charges sont destinées à couvrir les coûts futurs induits par les cycles d'exploitation du Cires (dont 914 K€ au titre de la couverture définitive des alvéoles de stockage) pour lesquels les produits ont déjà été enregistrés.

Provisions pour charges de la filière non électronucléaire

- k) La provision pour achèvement de travaux valorise les coûts estimatifs de traitement, d'entreposage et de stockage des déchets radioactifs issus de la filière non électronucléaire (y compris les déchets issus du traité d'apport CEA-ANDRA). Les produits ayant déjà été constatés, ce coût est à la charge de l'Agence.
- l) La provision pour prise en charge des terres Bayard est destinée à couvrir les coûts futurs d'entreposage et de stockage des déchets issus de la dépollution d'anciens sites de l'industrie horlogère, suite à une opération de reconditionnement engagée en 2009. Un actif de démantèlement à la charge de l'État a été inscrit en contrepartie de cette provision pour sa totalité.

Provisions pour charges du CMHM

- m) Les autres provisions pour charges sont destinées à couvrir des coûts futurs se rapportant aux obligations de l'Agence.

Provisions pour charges de personnel

- n) Cette provision est destinée à couvrir le coût de versement probable, aux salariés présents dans l'entreprise, d'une gratification pour l'attribution de la médaille du travail.

⁵ Selon article 15 du décret n°2016-840 du 28 juin 2016 relatif à la modification, à l'arrêt définitif et au démantèlement des installations nucléaires de base

Note 24.2 : Provisions soumises aux obligations de sécurisation du financement

L'article 20 de la loi du 28 juin 2006⁶, relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs exige des exploitants d'installation nucléaire de base qu'ils « évaluent, de manière prudente, les charges de démantèlement de leurs installations ou, pour leurs installations de stockage de déchets radioactifs, leurs charges d'arrêt définitif, d'entretien et de surveillance ».

Deux textes d'application sont venus préciser cet article : le décret du 23 février 2007 modifié et l'arrêté du 21 mars 2007, tous deux relatifs à « la sécurisation du financement des charges nucléaires ». Ils fixent en particulier un double plafond pour le taux d'actualisation à retenir pour le calcul des provisions, qui doit être pérenne, ainsi que la nomenclature à utiliser pour répartir les charges par catégorie d'opérations. En application de ces textes et des précisions juridiques apportées par l'Autorité Administrative sur le périmètre de l'article 20, les provisions concernées par la sécurisation du financement des charges nucléaires sont identifiées dans le tableau précédent par une étoile (*) et totalisées sur la ligne « *dont charges de long terme soumises à l'article 20* ».

Elles représentent un total de 58 154 K€ en valeur actualisée à fin décembre 2017.

a) Présentation des provisions selon les nomenclatures de l'arrêté modifié du 21/03/2007

Les provisions en valeur actuelle représentent près de 53% des provisions en valeur brute :

En K€	Hypothèses de taux		Quote/Part Andra	Valeur 2017		Valeur 2016 actuelle
	Inflation	Actualisation		Brute	Actuelle	
Nomenclature 4						
Démantèlement des installations CSA	3,00%	3,50%	100,00%	17 375	13 973	13 500
Couverture & fermeture CSA	3,00%	3,50%	1,14%	1 239	997	960
Achèvement travaux non électronucléaire :						
dont quote-part actualisée	2,00%	3,50%	100,00%	34 271	25 794	25 240
dont quote-part non actualisée	Conditions 2017	N/A	100,00%	5 937	5 937	5 291
Nomenclature 5						
Pérennisation couverture CSM	3,00%	3,50%	2,80%	843	781	767
Surveillance CSM	2,00%	3,50%	2,80%	35 344	8 675	8 471
Surveillance CSA	2,00%	3,50%	0,53%	15 306	1 997	1 923
TOTAL				110 316	58 154	56 152

Chaque provision est constituée à hauteur des déchets pour lesquels l'Agence a la pleine et entière responsabilité.

Les exploitants d'installation nucléaire de base restent légalement responsables des déchets qu'ils ont produits. Dans ce cadre, et conformément au contrat conclu avec l'Andra, ils sont responsables du financement des coûts futurs des centres de stockage de l'Agence proportionnellement aux quantités de déchets stockés pour leur compte.

Au cas particulier des coûts futurs de démantèlement des installations du CSA, la provision est constituée en totalité au passif. Un actif de démantèlement du même montant est inscrit à l'actif, avec une distinction entre la quote-part prise en charge par l'Agence et la quote-part prise en charge par les tiers. Concernant les provisions pour achèvement de travaux à la charge de l'État, les charges sont inscrites en totalité au passif avec, en contrepartie, un actif de démantèlement État.

b) Principales hypothèses et méthodes retenues pour l'évaluation des charges et incertitudes

Charges de gestion à long terme des déchets radioactifs (nomenclature 4) :

Les provisions pour démantèlement et couverture-fermeture du CSA sont estimées sur la base de devis révisés en 2009, avec pour hypothèses :

- une date prévisionnelle de réalisation des travaux en 2062 (date issue du rapport de sureté transmis à l'Autorité de Sureté Nucléaire en 2016).
- un démantèlement des installations situées en zone nucléaire et la réalisation d'une couverture végétale.

⁶ Codifié en partie aux articles L. 594-1 et suivants du code de l'environnement

Les provisions pour achèvement de travaux de la filière hors électro-nucléaire sont évaluées sur la base d'hypothèses suivantes :

- ✓ Déchets de type FAVL :
 - Date de stockage des déchets positionnée en 2040, au regard de l'avancement des études portant sur le devenir de ces déchets ;
 - Coût de stockage des déchets FAVL issu d'une évaluation de 2005, basée sur un inventaire de référence bas de 30 000 tonnes. Une nouvelle évaluation est attendue en fonction de l'avancement des travaux de reconnaissance de site, des scénarios industriels de gestion et du retour des évaluateurs sur ces scénarios.
- ✓ Déchets de type MAVL :
 - Date de stockage des déchets positionnée en 2040, au regard du calendrier actuel de mise en service du centre ;
 - Coût de stockage issu du rapport public de janvier 2016. A noter que le différentiel par rapport au coût objectif arrêté par la Ministre a été prudemment maintenu en provisions pour risques, en cohérence avec le dossier de chiffrage de l'Agence.

Charges de surveillance après fermeture des stockages (nomenclature 5) :

Les coûts de surveillance des installations nucléaires de base du CSM et du CSA sont évalués pour 300 ans, après fermeture des centres.

Les hypothèses propres à chaque centre portent à la fois sur la durée des différentes périodes de surveillance et sur les coûts associés :

- ✓ Au cas particulier du CSM, l'hypothèse retenue est un démarrage de la phase de surveillance en 2060, une fois les travaux de pérennisation de la couverture achevés (ces derniers étant considérés comme la fin de la phase de fermeture). Au vu des échelles de temps considérées, une réduction progressive des actions de surveillance est retenue, allant d'une « surveillance de plus en plus réduite » à une « surveillance passive ».
- ✓ Concernant la surveillance du CSA, les hypothèses retenues sont celles d'un scénario nominal, ne prenant pas en compte des travaux de pérennisation de couverture. Ce scénario est basé sur l'hypothèse que la couverture à mettre en place pour le CSA ne devrait pas nécessiter de travaux similaires à ceux du CSM, au regard du retour d'expérience qui sera fait grâce au CSM.

c) Principales évolutions survenues depuis la clôture 2016

Les principales évolutions survenues depuis la clôture de l'exercice 2016 se rapportent :

- ✓ Au repositionnement du démarrage de la surveillance du CSM en 2060, en lien avec les dernières évolutions réglementaires relatives aux notions de fermeture et démantèlement applicables aux Installations Nucléaire de Base⁷. Cette modification d'hypothèse calendaire impacte la provision pour surveillance du centre ;
- ✓ Aux hypothèses relatives au stockage des déchets FAVL issus de la filière hors électro-nucléaire, à savoir un repositionnement de leur stockage en 2040 (vs 2026) et l'application d'aléas supplémentaires sur le chiffrage actuellement disponible.
- ✓ A l'actualisation financière des provisions.

d) Taux d'actualisation retenu

Les taux retenus pour l'actualisation dans les comptes de l'Agence au 31 décembre 2017 sont déterminés, provision par provision, selon les règles suivantes :

	Taux	
	Inflation	Actualisation
Cat. 1 : Provisions > 5 ans	2,00%	3,50%
Cat. 2 : Provisions < 5 ans	Conditions économiques de l'exercice	
<i>Si indice TP (travaux public) majoritaire dans la dépense</i>	3,00%	

⁷ Ordonnance n°2016-128 du 10 février 2016 portant diverses dispositions en matière nucléaire

Les provisions concernées par l'application de l'article 20 de la loi du 28 juin 2006 relèvent de la première catégorie de provisions, excepté pour les charges d'élimination des déchets de la filière non électronucléaire devant se réaliser dans les 5 ans.

Le taux d'actualisation retenu ne peut excéder :

- ✓ Un plafond réglementaire nominal applicable à compter du 31 décembre 2026 égal à « la moyenne arithmétique sur les quarante-huit derniers mois du taux de l'échéance constante à trente ans (TEC 30), constatée au jour de la clôture de l'exercice considéré, majorée de cent points de base. Jusqu'à cette date, le plafond est égal aux moyennes pondérées de 4,3 % et de ce nouveau plafond. La pondération affectée au montant de 4,3 % décroît d'une manière linéaire, de 100 % pour la clôture relative à l'année 2016 jusqu'à 0 % pour la clôture relative à l'année 2026 ».
- ✓ Le taux de rendement anticipé des actifs de couverture.

La valeur du plafond réglementaire est portée, en application de l'arrêté du 29 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 mars 2007, à 4,16% à fin 2017 (dont 2,86% hors moyenne pondérée de 4,30%). Sur les 48 derniers mois, la valeur minimale du TEC 30 (publié par Natixis depuis le 02/07/2001) a été de 0,9% au 29/07/2016 et sa valeur maximale de 3,18% au 31/01/2014.

A l'heure actuelle, aucun organisme de référence en matière de comptabilité ne préconise de méthode pour l'établissement d'un taux d'actualisation prudent sur de très longues échéances (300 ans). A ce titre, le rapport de la CNEF de juillet 2012 stipule « en l'absence de conclusion évidente et indiscutée sur le niveau du taux d'actualisation approprié, il convient de revenir aux principes de base qui conduisent vers une approche prudente ».

Le taux d'actualisation retenu comme prudent par l'Agence est de 3,50% pour l'ensemble des provisions relevant de l'article 20. Au regard de la spécificité principale des provisions constituées, associée à la taille et à la structure de l'établissement, l'Andra estime que ce taux d'actualisation permettra à l'Agence d'absorber les variations d'inflation et de rendement des placements sur 300 ans.

Plusieurs observations peuvent être faites :

- ✓ Le taux d'inflation de 2% reste cohérent par rapport aux plus lointaines anticipations d'inflation existantes début 2018, à savoir 1,9% dans les sondages de la BCE pour les prévisions à 5 ans.
- ✓ Le taux d'inflation de 3% applicable aux dépenses spécifiques aux travaux publics reste cohérent avec le taux annuel moyen constaté sur les 15 dernières années. A noter que nos homologues allemands retiennent des hypothèses de revalorisation de leurs opérations de démantèlement comprises entre 3,6 % et 3,7 %⁸ ;
- ✓ Le taux d'actualisation net d'inflation des engagements de retraite de l'Etat – qui sont également des engagements de longue durée (100 ans) – est passé de 1,62% en 2012 à 0.18% en 2016 et -0.49% en 2017 (Projet de Loi de Finances pour 2017) ;
- ✓ Le choix de l'Andra de retenir un taux net de 1,5% est cohérent avec la réflexion économique sur l'actualisation à long terme. En effet, le rapport Lebègue de 2005 lie le niveau du taux d'actualisation avec celui du taux de croissance à long terme et recommande un taux minimal de 2% sur le long terme. Cette approche est confortée par le Rapport Quinet de 2013 qui retient un taux d'actualisation de 1.5% pour le long terme.

e) Sensibilité des provisions au taux d'actualisation retenu

Les simulations de provisions en valeur actualisée ainsi que le rapport « valeur actuelle/valeur brute » permettent d'appréhender la sensibilité et les risques inhérents aux effets d'actualisation.

En K€	Actualisation 2,86% (*)	Actualisation 3,00%	Actualisation 3,50%	Actualisation 4,00%	Actualisation 4,16% (**)
Total des provisions (article 20)	73 047	69 077	58 154	50 318	48 226
Ratio Valeur actuelle / Valeur brute	66%	63%	53%	46%	44%

(*) Moyenne arithmétique sur les 48 derniers mois du TEC 30 à fin 2017, majorée de cent points de base

(**) Taux réglementaire plafonné (incluant la pondération avec le taux de 4,30%)

⁸ Présentation par la Commission du Développement durable du rapport d'information sur la faisabilité technique et financière du démantèlement des infrastructures nucléaires (séance publique du 1^{er} février 2017)

A noter que selon les nouvelles modalités de calcul du plafond réglementaire et sur la base de la moyenne du TEC 30 à fin 2017, le plafond réglementaire avoisinerait 3,50% en 2021 et 2,86% en 2026 (soit un impact sur résultat de -14,9 M€).

f) Situation de l'exploitant au regard des dispositions prévues par l'article 20

Organe de comité de suivi :

Conformément au décret statutaire de l'Agence en vigueur, l'article R.542-13 du code de l'environnement prévoit que le comité financier soit un organe du conseil d'administration consulté sur l'arrêté annuel des comptes, les programmes pluriannuels et les prévisions de recettes et de dépenses associées ainsi que toute autre question d'ordre financier.

Dans ce cadre, le conseil d'administration a demandé le 24 juin 2010 et renouvelé le 6/11/2015, que le comité financier assure le rôle du comité de suivi prévu à l'article 9 du décret du 23 février 2007 modifié relatif à la sécurisation du financement des charges nucléaires futures, pris en application de l'article 20 de la loi du 28 juin 2006.

Approbation par le conseil d'administration de la politique générale relative aux actifs dédiés à la sécurisation du financement des charges de long terme :

La politique générale de gestion des actifs dédiés à la sécurisation du financement des charges nucléaires futures fait l'objet d'une approbation par le conseil d'administration de l'Agence, après avis du comité financier. Cette politique définit les choix d'allocations d'actifs de couverture combinant au mieux un objectif de rendement tout en assurant en priorité un degré de sécurité et de liquidité suffisant pour répondre à leur objet.

L'Agence s'appuie sur un prestataire pour la gestion des actifs dédiés ainsi que la réalisation des études d'allocation stratégique cible. Une séparation des rôles de conseil et de gestionnaire a été mise en place au travers des contrats et des acteurs chargés de les exécuter.

Afin que l'Agence puisse faire face aux flux prévisionnels de dépenses de ses charges de long terme, la détermination de l'allocation des actifs de couverture doit prendre en compte la recherche d'une optimisation du couple rendement/risque tout en tenant compte des aspects environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance.

Les objectifs d'investissement actés sont par ordre de priorité :

- ✓ *Limiter le risque de perte en capital :*
Le portefeuille de référence doit prendre en compte l'occurrence de scénarios extrêmes et être capable, dans au moins 95% des cas, de couvrir ses engagements. Cet objectif est couplé avec une limite de perte maximale du capital sur une année fixée à 5% du portefeuille.
- ✓ *Obtenir une espérance de rendement permettant de couvrir les passifs :*
L'objectif est d'obtenir une performance minimale du portefeuille de référence de 1,5% brut + inflation (soit 3,5% correspondant au taux d'actualisation des provisions), avec une probabilité supérieure à 95%.
- ✓ *Prendre en compte des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance :*
L'orientation donnée par l'Andra au gestionnaire du fonds d'actifs dédiés est de privilégier les produits qualifiés d'investissements socialement responsables (ISR) lorsqu'un choix doit se faire entre placements à profil de risque et de rendement comparables.

Des règles de gestion propres à ces actifs dédiés ont été définies telles que :

- ✓ La mise en œuvre d'une gestion dynamique du portefeuille ;
- ✓ La mise en œuvre de moyens nécessaires au respect de la politique d'investissement avec notamment l'utilisation d'outils et modèles de marché, la mobilisation d'une expertise financière efficace ;
- ✓ La constitution d'une réserve constituée par les plus-values non comptabilisées, destinée à absorber les insuffisances de rendements futurs ;
- ✓ La mise en place d'un dispositif permanent de contrôle interne intégrant notamment des dispositifs d'alerte.

Enfin, des règles de placement fixent des limites par classes d'actifs (actions/obligations), par catégorie de produit (actions zone euro, américaines / obligations souveraines, indexées sur inflation, d'entreprises) et par catégorie d'émetteurs, en vue de limiter les risques financiers sous-jacents liés notamment à l'inflation, au risque de contrepartie (défaillance de l'émetteur) et au risque de liquidité.

g) Situation des actifs de couverture et taux de couverture des provisions

Les actifs de couverture immobilisés en vue de sécuriser le financement des charges de long terme relevant de l'article 20 sont gérés au sein d'un Fonds Commun de Placement Andra agréé par l'AMF.

Valorisation du FCP Andra

En K€	2017	2016
Valeur comptable des parts du FCP Andra	55 234	54 222
Plus-values latentes du FCP Andra	13 869	11 401
Valeur liquidative du FCP Andra	69 103	65 623
Provisions pour risques et charges	58 154	56 152
Taux de couverture	119%	117%

A fin 2017, la valeur liquidative du fonds s'élève à 69 103 K€ (dont 13 869 K€ de plus-values latentes), soit un taux de couverture des provisions de 119% (69 103 K€ rapportés à 58 154 K€).

Pour mémoire, les provisions pour risques de la filière hors électronucléaire sont rattachées depuis 2015 dans le périmètre des provisions sécurisées réglementairement.

Performance du FCP Andra

Le taux de rendement annualisé du fonds de 4.85% à fin 2017 est supérieur au taux d'actualisation des provisions de 3,50% retenu par l'Agence. A noter une amélioration de la performance 2017 portée principalement par les actions de la zone euro (5,30% en 2017 vs 4,70% en 2016).

	2011(*)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Performance annuelle	0,00%	5,55%	4,81%	7,68%	2,63%	4,70%	5,30%
Performance annualisée cumulée	0,00%	4,24%	4,48%	5,44%	4,78%	4,76%	4,85%

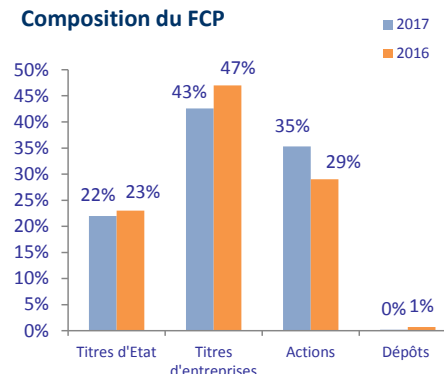
(*) Du 15/09 au 31/12/2011

Composition du FCP Andra

Le fonds est composé à 43% de titres d'entreprises, 35% d'actions et 22% de titres gouvernementaux de la zone euro. L'allocation en obligations d'entreprises et souveraines a été réduite de 5 % sur l'année, compte tenu de la baisse des taux, au profit de la poche actions.

La composition du fonds reste conforme aux préconisations des études d'allocations stratégiques présentées au comité financier et à la politique générale relative aux actifs dédiés, visant à obtenir sur 10 ans un taux moyen minimum de 3,5%.

Composition du FCP



Note 24.3 : Passifs éventuels

L'Agence estime ne pas encourir de risque de sortie nette de ressources au titre des litiges en cours à la clôture de l'exercice, autres que ceux provisionnés.

Note 25 : Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

En K€	Note	2017	2016
Emprunts accordés	(a)	25 000	25 000
Remboursements		-17 625	-16 375
Intérêts courus		31	36
TOTAL DES EMPRUNTS		7 406	8 661
Banques créditrices		2 269	3 577
Intérêts courus		40	46
TOTAL DES DETTES		2 309	3 623

(a) L'Agence a eu recours en 2003 à un emprunt de 25 M€ pour financer en partie la construction initiale du Cires, remboursable trimestriellement sur 20 ans par amortissement constant.

Note 26 : Emprunts et dettes financières divers

Ce poste comprend pour 431 K€ les sommes déposées par les fournisseurs et les utilisateurs de sources scellées radioactives, en garantie de la reprise desdites sources par le fabricant.

Note 27 : Avances et acomptes reçus

Ce poste comprend pour 2 791 K€ les avances perçues au titre de la rémunération prévue dans la "convention de financement et de suivi de la construction des laboratoires et des études de qualification des milieux géologiques". Cette dernière prévoyait une rémunération de l'Agence conditionnée par l'atteinte d'objectifs sur le respect d'enveloppes budgétaires pour la réalisation d'études et de travaux relatifs à la faisabilité d'un stockage de déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue en couches géologiques profondes.

Suite à la demande de rémunération complémentaire déposée par l'Agence en 2008 et dans la suite de l'avis du conciliateur nommé en vue de régler les différentes interprétations de la convention, un protocole transactionnel visant à conserver les dites avances versées par les exploitants nucléaires est en cours de formalisation.

Note 28 : Dettes fournisseurs

En K€	2017	2016
Factures fournisseurs	17 233	15 138
Factures non parvenues	66 483	70 391
DETTES SUR BIENS ET SERVICES	83 716	85 529
Factures fournisseurs	3 782	3 419
Factures non parvenues	1 759	3 698
DETTES SUR IMMOBILISATIONS	5 541	7 116
TOTAL	89 257	92 645
dont factures fournisseurs parvenues	21 015	18 556
dont factures fournisseurs non parvenues	68 242	74 089

Les conditions de paiement stipulées dans les conditions générales d'achat sont à 30 jours date de réception de facture pour les contrats en vigueur à compter de mars 2013.

Le délai moyen de paiement des fournisseurs est de 31 jours en 2017 (vs 33 jours en 2016).

Les factures fournisseurs à payer au 31 décembre 2017 sont réparties pour 73 % en dettes à échoir et 27% en dettes échues (dont 15% échues de moins de 31 jours) :

Factures reçues non réglées à la date de clôture (selon annexe 4-1 à l'article D.441-4 du code de commerce)

Tranche de retard de paiement	Total Non échu	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échu (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	899	108	38	8	165	319
Total TTC des factures concernées (en K€)	14 803	2 968	785	116	1 605	5 473
% du montant total TTC des achats de l'exercice	9%	2%	0%	0%	1%	3%

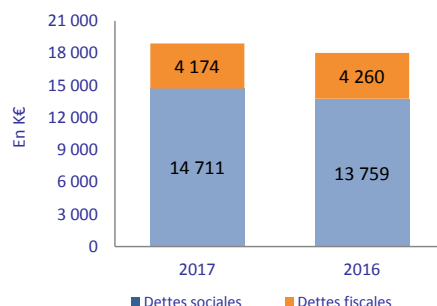
Le non-paiement des factures échues à plus de 30 jours est justifié en majorité par une facturation non conforme aux prestations attendues

Les factures non parvenues s'élèvent à 68 242 K€ à fin 2017 dont 51 278 K€ se rapportant aux études de conception du projet Cigeo, les nouvelles dispositions contractuelles applicables aux études d'avant-projet-détaillé étant en cours de négociation. Compte tenu de ce contexte, des acomptes ont été versés aux maitrise d'œuvre concernées sur l'exercice à hauteur de 48 612 K€ HT (cf note 15).

Note 29 : Dettes fiscales et sociales

Les dettes sociales évaluées à 14 711 K€ à fin 2017 se rapportent notamment aux provisions pour congés à payer et compte épargne temps, charges sociales incluses (11 183 K€ en 2017 contre 10 728 K€ en 2016) ainsi qu'à la prime d'intéressement à verser (1 642 K€ en 2017 contre 1 300 K€ en 2016).

Les dettes fiscales sont évaluées à 4 174 K€ à fin 2017 dont 2 493 K€ se rapportant aux taxes sur salaires et 710 K€ au titre d'une redevance archéologique relative à la réalisation d'un diagnostic pour la conception du centre Cigeo.



Note 30 : Autres dettes

En K€	Note	2017	2016
Avoirs à établir		119	310
Fonds Cigeo	(a)	170 559	153 149
Fonds des investissements d'avenir	(b)	51 814	58 543
Autres dettes	(c)	2 303	2 085
TOTAL		224 796	214 088

(a) Solde comptable des fonds dédiés à la recherche et la conception de Cigeo (respectivement de 59 715 K€ et 110 844 K€).

(b) Solde comptable du fonds dédié aux investissements d'avenir.

(c) Les autres dettes se rapportent notamment aux accords réciproques des salariés signés dans le cadre des conventions de mobilité.

Note 31 : Produits perçus d'avance

En K€	Note	2017	2016
Prestations restant à réaliser	(a)	17 439	13 628
Financement des investissements immobilisés	(b)	124 586	116 362
Financement des investissements non immobilisés	(c)	3 608	6 917
Financement des stocks		137	82
TOTAL		145 771	136 990

(a) Les prestations restant à réaliser se rapportent pour 4 391 K€ aux projets subventionnés, pour lesquels des dépenses restent à réaliser (719 K€ au titre du Grenelle de l'environnement et 3 672 K€ au titre des missions d'intérêt général).

En K€	SOLDE AU 01/01	ENCAISSEMENT SUBVENTION	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	SOLDE AU 31/12
Subvention DGE	2 994	2 329	1 652	0	3 672
Subvention DGPR	2 229	0	1 510	0	719
	5 223	2 329	3 162	0	4 391

(b) Les investissements financés correspondent à une valeur nette, soit 206 189 K€ d'investissements financés et -81 603 K€ de reprise en résultat selon le rythme des amortissements pratiqués.

(c) Financement d'installations nécessaires à l'exploitation des centres actuels et à venir. Les produits seront repris en résultat à compter de la mise en service des installations, au rythme des reprises de charges constatées d'avance, sur la durée contractuelle des obligations du propriétaire en matière de droit d'utilisation (cf note 18).

3.5 Etats des créances et dettes

Etat des créances en K€	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Immobilisations financières (1) (2)	248	30	218
Avances et acomptes versés	48 784	48 784	0
Clients douteux ou litigieux	372	372	0
Créances clients	16 455	16 455	0
Personnel et comptes rattachés	48	48	0
Etat et autres collectivités publiques	32 145	32 145	0
Débiteurs divers	194 988	2 134	192 855
Charges constatées d'avance	11 352	1 702	9 650
TOTAL	304 391	101 669	202 722
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	0		
(2) Prêts remboursés sur l'exercice	5		

Etat des dettes en K€	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)				
- A 1 an maximum à l'origine	2 340	2 340	0	0
- A plus d'1 an à l'origine	7 375	1 250	5 000	1 125
Emprunts et dettes financières divers	540	449	86	5
Avances et acomptes reçus	4 759	4 759	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	83 716	83 716	0	0
Personnel et comptes rattachés	9 371	9 371	0	0
Sécurité sociale et autres organismes	5 340	5 340	0	0
Etat et autres collectivités publiques	4 174	4 174	0	0
Dettes sur immobilisations	5 541	5 541	0	0
Autres dettes	224 796	180 362	43 374	1 060
Produits constatés d'avance	145 771	16 158	43 246	86 367
TOTAL	493 723	313 459	91 706	88 558
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 250			

3.6 Tableaux des engagements

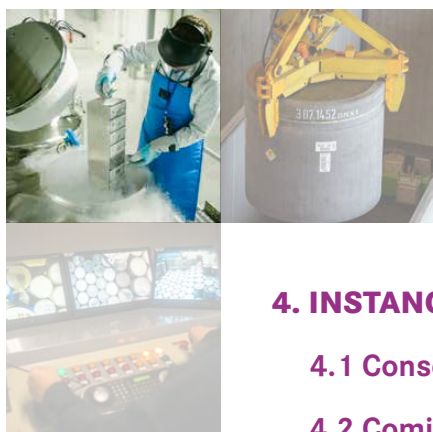
En K€	Note	2017	2016
Avals, cautions et garanties		0	0
Autres engagements	(a)	0	0
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		0	0
Avals, cautions et garanties	(b)	44 869	35 366
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		44 869	35 366
Indemnités de fin de carrière	(c)	108	-14
Locations immobilières		1 932	1 106
Compromis de vente		0	0
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECIPROQUES		2 040	1 092

(a) Les sommes versées par les producteurs au titre de la construction du Laboratoire sur la période 1999-2006 sont susceptibles d'être prises en compte, au cas où les recherches menées aboutiraient à la création d'un centre de stockage en profondeur. (cf. note 23 du passif).

(b) Dont garantie financière donnée par un établissement de crédit, conformément aux exigences des articles L.516-1 et suivants du Code de l'Environnement pour 24 091 K€.

(c) Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière concernent tous les membres du personnel de l'Agence et sont couverts par un contrat d'assurance collectif. En application de la loi de financement de sécurité sociale, ces engagements sont évalués, charges sociales incluses, avec une hypothèse de taux de rendement de 1,50% à fin 2017 (vs 1,25% à fin 2016), en référence aux hypothèses de l'actuaire, au regard de la duration des passifs de l'Agence. A titre de comparaison, les taux iBoxx AA 10+ et Bloomberg AA 15 ans établis à fin 2017 sont respectivement de 1,30% et 1,48% (vs 1,31% et 1,48% à fin 2016).

En K€	2017	2016
<i>Passif social</i>	14 655	13 545
<i>Actif de couverture</i>	-14 547	-13 559
Engagement net	108	-14



4. INSTANCES AU 1^{er} FEVRIER 2018 51

4.1 Conseil d'administration 52

4.2 Comité financier 53

4.3 Conseil scientifique 54

4.1 Conseil d'administration

Président

Monsieur Christophe BOUILLON - nommé Président du Conseil d'administration par décret du 23 décembre 2015.

Membres nommés par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

Madame Emilie CARIOU - Députée de la Meuse - nommée par décision du 13 juillet 2017.

Un sénateur : en attente de sa nomination.

Membres nommés en qualité de représentants de l'Etat

Monsieur Frédéric RAVEL - Directeur scientifique secteur énergie, développement durable, chimie et procédés - Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) - nommé par décret du 19 octobre 2015 sur proposition du ministre chargé de la recherche.

Monsieur Philippe DUPUIS - Chef de la mission de contrôle économique et financier des transports - nommé par décret du 19 octobre 2015 sur proposition du ministre chargé de l'énergie.

Monsieur Philippe MERLE - Chef du service des risques technologiques - Direction générale de la prévention des risques (DGPR) - nommé par décret du 17 octobre 2016 sur proposition du ministre chargé de l'écologie.

Monsieur Arnaud JULLIAN - Sous-directeur en charge de la 3^e sous-direction - Direction du budget (DB) - nommé par décret du 19 octobre 2015 sur proposition du ministre chargé du budget.

Monsieur Yannick LE YAOUANC - Directeur de l'unité de management nucléaire, biologique et chimique - Direction générale de l'armement (DGA), sur proposition du ministre chargé de la défense : en attente du décret de nomination.

Sur proposition du ministre chargé de la santé : en attente du décret de nomination.

Membres nommés en qualité de personnalités qualifiées

Elus locaux :

Monsieur Christophe BOUILLON - Député de Seine Maritime - nommé par décret du 19 octobre 2015.

Madame Annie SOMMIER - Conseillère municipale à la mairie de Fontenay-aux-Roses - nommée par décret du 19 octobre 2015.

Personnalités qualifiées désignées en raison de leur expérience dans le domaine des activités nucléaires :

Monsieur Hervé BERNARD - Conseiller spécial de l'Administrateur général - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) - nommé par décret du 19 octobre 2015.

Monsieur Serge MASSART - Directeur, chargé de mission - Direction production nucléaire et thermique - Électricité de France (EDF) - nommé par décret du 19 octobre 2015.

Personnalités qualifiées proposées par le ministère de l'écologie :

Monsieur Patrick FAUCHON - Maire de Flamanville - nommé par décret du 19 octobre 2015.

Monsieur Bruno SAINJON - Président Directeur général - Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) - nommé par décret du 19 octobre 2015.

Personnalité qualifiée au titre de la recherche :

En attente du décret de nomination.

Membres nommés en qualité d'administrateurs salariés de l'Agence

Administrateurs élus le 4 juin 2015 (mandat de 5 ans)

Monsieur Jacques DELAY - CFE-CGC

Madame Sabine FRANCO - CFE-CGC

Monsieur Michel NICOLAS - CFE-CGC

Madame Stéphanie PEROCHÉAU - CFE-CGC

Madame Laurence PETIT - CFDT

Monsieur Stéphane SOULET - CFDT

Monsieur Jean-Noël DUMONT - CGT

Monsieur Nicolas SOLENTE - CGT

Assistent également aux séances

Monsieur Laurent MICHEL - Commissaire du Gouvernement, représenté par **Madame Virginie SCHWARZ** - Directrice de l'énergie - Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC).

Monsieur Jean-Pascal CODINE - Contrôleur général - Contrôle général économique et financier (CGEFI) - Mission énergie.

Monsieur Pierre-Marie ABADIE - Directeur général de l'Andra.

Madame Gaëlle SAQUET - Secrétaire générale de l'Andra.

Monsieur Robert CORBET - Secrétaire du Comité d'entreprise de l'Andra.

4.2 Comité financier

Président

Monsieur Philippe DUPUIS - Président du Comité financier - Administrateur représentant de l'État désigné par le ministre chargé de l'énergie.

Membres

Monsieur Hervé BERNARD - Administrateur nommé en tant que personnalité qualifiée dans le domaine des activités nucléaires.

Monsieur Jacques DELAY - Administrateur salarié (CFE-CGC), et en tant que suppléant **Monsieur Michel NICOLAS** - Administrateur salarié (CFE-CGC).

Monsieur Arnaud JULLIAN - Administrateur représentant de l'Etat désigné par le ministre chargé du budget.

Monsieur Yannick LE YAOUANC - Administrateur représentant de l'État désigné par le ministre chargé de la défense : en attente du décret de nomination ; et en tant que suppléant **Monsieur Axel LAVARDE** - Directeur du segment de management contrôle des activités militaires du CEA à la DGA.

Assistent également aux séances

Monsieur Jean-Pascal CODINE - Contrôleur général - Contrôle général économique et financier (CGEFI) - Mission énergie.

Le Chef du bureau de la politique publique et de la tutelle - Direction de l'énergie - Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC).

Monsieur Pierre-Marie ABADIE - Directeur général de l'Andra.

Madame Gaëlle SAQUET - Secrétaire générale de l'Andra.

4.3 Conseil scientifique

Président

Monsieur Christian FOUILLAC - Président du Conseil scientifique - Doctorat d'État en géochimie - Directeur de la recherche du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) jusqu'en 2010 - nommé par arrêté du 22 janvier 2015.

Membres

Monsieur Eduardo ALONSO - Président de l'université polytechnique de Catalogne (Espagne) - nommé par arrêté du 22 janvier 2015.

Monsieur Philippe BEHRA - Professeur des universités - Ecole nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques (ENSIACET) - Institut national polytechnique (INP) de Toulouse - nommé par arrêté du 22 janvier 2015.

Monsieur Marc DEMARCHE - Directeur général de l'Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies (ONDRAF - Belgique) - nommé par arrêté du 22 janvier 2015.

Madame Gabrielle HECHT - Professeur au département d'histoire de l'université du Michigan Ann Arbor (USA) - nommée par arrêté du 22 janvier 2015.

Madame Isabelle HERLIN - Directrice du centre de recherche à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA Lille – Nord Europe) - nommée par arrêté du 7 mars 2016.

Monsieur Roger SALAMON - Président du Haut Conseil de santé publique (HCSP) - Directeur honoraire de l'Institut de santé publique, d'épidémiologie et de développement (ISPED) - nommé par arrêté du 22 janvier 2015.

Monsieur Jean-Michel TORRENTI - Directeur adjoint du département matériaux et structures de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR) - nommé par arrêté du 22 janvier 2015.

Monsieur Pierre TOULHOAT - Directeur général délégué et directeur scientifique du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) - nommé par arrêté du 22 janvier 2015.

Membre de droit

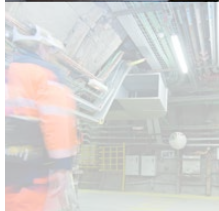
Monsieur Yves Bréchet - Haut-Commissaire à l'énergie atomique.

Assistent également aux séances

Monsieur Pierre-Marie ABADIE - Directeur général de l'Andra.

Monsieur Frédéric PLAS - Directeur de la recherche et développement de l'Andra.

Madame Christine TRENTESAUX - Chargée du pôle Évaluation/Valorisation de la Direction de la recherche et développement de l'Andra - Secrétaire du Conseil scientifique.



5. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 55

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Monsieur le Président de la Cour d'Appel de Versailles, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ANDRA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Agence à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Le paragraphe 1.2.1, partie « Traitement comptable des fonds Cigéo » de l'annexe expose les principes comptables mis en œuvre dans le cadre spécifique des fonds destinés au financement des recherches et études de conception sur le stockage en profondeur (article L542-12-1 et suivants du code de l'environnement). Les principes comptables retenus conduisent à neutraliser, séparément, les résultats d'exploitation, financier et exceptionnel, afin d'assurer l'équilibre du fonds recherche et du fonds conception, tel que prévu par les textes.
- Le paragraphe 1.2.1, partie « Provisions pour risques et charges » et les notes 23.1. et 23.2. de l'annexe mentionnent notamment les modalités d'évaluation des actifs et passifs de fin de cycle. Cette évaluation qui résulte de la meilleure estimation de la Direction est sensible aux hypothèses retenues en termes de devis, d'échéanciers de décaissements et de taux d'actualisation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables

- Dans le paragraphe 1.2.1., la partie « Immobilisations corporelles et incorporelles » de l'annexe présente les principes comptables relatifs à la comptabilisation des immobilisations et investissements notamment ceux concernant le laboratoire de recherche souterrain et le financement des investissements.
- Dans le paragraphe 1.2.1., la partie « Provision pour risques et charges » de l'annexe expose les principes comptables relatifs à la comptabilisation et à l'évaluation des charges de long terme concernant les engagements de fin de cycle. Les charges futures relatives à l'activité industrielle de l'Agence, feront, dans leur majorité, l'objet de financements spécifiques des Producteurs. Les charges de long terme relatives aux engagements de fin de cycle sont ainsi constituées à hauteur des déchets pour lesquels l'Agence a la responsabilité technique et financière.

Au cas particulier des coûts de démantèlement et de remise en état des installations des centres de l'Aube, les coûts associés sont inscrits en totalité au passif compte tenu du caractère immédiat de dégradation des installations, en application du règlement ANC no 2014-03. La contrepartie de ces provisions est portée à l'actif du bilan en actif de démantèlement « quote part propre » et « quote part tiers ». Dans ce contexte, les provisions constituées ayant une incidence sur le compte de résultat de l'Agence ne couvrent que les seules dépenses assumées par l'Agence.

- Dans le paragraphe 1.2.1., la partie « Traitement comptable du crédit d'impôt en faveur de la recherche » précise que ce crédit d'impôt est comptabilisé en produit au cours de l'exercice bénéficiant de l'assurance de son encaissement.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par l'Agence, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

L'Agence constitue des provisions pour couvrir, notamment, les dépenses de démantèlement, d'entreposage, de stockage et de surveillance, telles que détaillées dans le paragraphe 1.2.1. partie « Provision pour risques et charges » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par l'Agence et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations pourraient différer, parfois de manière significative, des prévisions. En outre, des ajustements pourraient résulter, d'une part, des orientations données par les autorités de Tutelles et, d'autre part, des retours d'expérience.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et donc contribué à la formation de notre opinion.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents annexés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents annexés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Agence ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'Agence.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris la Défense, le 15 mars 2018

Les commissaires aux comptes

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'DMR', with a long horizontal flourish underneath.

DENIS MARANGE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'ML', with a horizontal flourish underneath.

MATTHIEU LAMY



AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION
DES DÉCHETS RADIOACTIFS

1-7, rue Jean-Monnet
92298 Châtenay-Malabry cedex

www.andra.fr

